



Bureau
international
du Travail
Genève

Abolissons la pauvreté!

Manuel syndical sur les
objectifs
du Millénaire
pour le développement

ACTRAV
Bureau des
activités pour
les travailleurs

Abolissons la pauvreté!

Manuel syndical
sur les objectifs du
Millénaire pour le développement

Copyright © Organisation internationale du Travail

Première édition 2012

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être envoyée à l'adresse suivante: Publications du BIT (Droits et licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubdroit@ilo.org. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

Bibliothèques, institutions et autres utilisateurs enregistrés auprès d'un organisme de gestion des droits de reproduction ne peuvent faire des copies qu'en accord avec les conditions et droits qui leurs ont été octroyés. Visitez le site www.ifro.org afin de trouver l'organisme responsable de la gestion des droits de reproduction dans votre pays.

Abolissons la pauvreté!

Manuel syndical sur les objectifs du Millénaire pour le développement

Genève, Bureau international du Travail, 2012

ISBN 978-92-2-226610-4 (print)

ISBN 978-92-2-226611-1 (web pdf)

Egalement disponible en anglais: *Make poverty history! Trade Union manual on the Millennium Development Goals* (ISBN 978-92-2-126610-5 (print); 978-92-2-126611-2 (web pdf)), Genève, 2012.

Données de catalogage du BIT

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse, ou par courriel: pubvente@ilo.org.

Visitez notre site Web: www.ilo.org/publns.

Imprimé en Italie par le Centre international de formation de l'OIT, Turin

Table des matières

Préface	1
Avant-propos	2
Que sont les objectifs du Millénaire pour le développement?	3
Objectifs et cibles de la Déclaration du Millénaire	5
Objectif 1:	
Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim	7
Objectif 2:	
Assurer l'éducation primaire pour tous	14
Objectif 3:	
Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	20
Objectif 4:	
Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	25
Objectif 5:	
Améliorer la santé maternelle.....	29
Objectif 6:	
Combattre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies	32
Objectif 7:	
Assurer un environnement durable.....	39
Objectif 8:	
Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	45
Objectifs du Millénaire pour le développement	
Conclusions – 2015 et au-delà.....	49
Observations finales	53

Préface

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent le principal cadre de développement de la communauté internationale depuis 2000. Ces objectifs ont fourni un cadre pour une action intergouvernementale ciblée de lutte contre la pauvreté extrême.

Une évaluation des avancées dans la réalisation de ces objectifs montre que si plusieurs d'entre eux seront atteints en 2015, les progrès sont inégaux et que plusieurs pays sont loin d'atteindre les objectifs fixés. Cette situation risque d'être minée davantage par l'actuelle crise économique et sociale qui a porté un coup sévère aux OMD. La crise a non seulement augmenté les niveaux de chômage et de pauvreté, elle a aussi fait glisser l'attention de nombreux gouvernements de la croissance ouverte à tous vers des politiques d'austérité.

Partant, à quelques années seulement de l'échéance de 2015, l'ACTRAV publie le présent manuel pour aider les syndicats à redoubler d'efforts et à intensifier leurs campagnes afin de veiller à ce que tous les pays atteignent les OMD. En outre, vu les débats qui se tiennent déjà sur le prochain cadre mondial de développement, le présent manuel fournit des informations utiles pour aider les syndicats à participer aux débats politiques sur le prochain pacte mondial de développement.

Par le biais de leurs activités quotidiennes, les syndicats participent à la lutte contre la pauvreté. Que ce soit par la négociation de salaires minima, par la défense des droits des travailleurs, par des campagnes en faveur d'un travail décent ou par l'organisation des travailleurs pauvres, les syndicats participent à la réalisation de tous les OMD. Ces actions doivent être renforcées pour encourager les gouvernements à mettre en place les bonnes politiques nationales qui accéléreront les progrès dans la réalisation des OMD.

Il ne suffit pas d'agir à l'échelle nationale. Il faut une action internationale coordonnée pour s'attaquer au fléau de la pauvreté extrême. Comme nous le rappelle la constitution de l'OIT, «la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous». Cela réclame, entre autres, un engagement continu de la communauté internationale envers des politiques nationales ouvertes et riches en emplois.

Nous remercions Claude Akpokavie, qui a compilé ce manuel, ainsi qu'Amrita Sietaram, Lene Olsen, Raphael Crowe et Gemma Adaba, qui ont apporté de précieux commentaires sur la publication.

Dan Cunniah

Directeur

Bureau des activités pour les travailleurs du BIT

Avant-propos

La lutte contre la pauvreté est une préoccupation centrale des syndicats. Depuis leur création, les syndicats ont lutté contre la paupérisation, en grande partie par la défense et la promotion des droits des travailleurs - en particulier le droit d'organisation. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) permettent aux syndicats de poursuivre cette tradition en participant à l'effort mondial en vue d'éradiquer la pauvreté.

Le présent manuel fournit aux dirigeants syndicalistes, aux formateurs et aux activistes un aperçu général des progrès réalisés dans les pays pour atteindre chacun des OMD. Il présente plusieurs positions politiques syndicales vis-à-vis de chacun de ces objectifs. Le manuel montre également que les syndicats travaillent pour atteindre chaque OMD par leurs actions syndicales quotidiennes, par les projets spécifiques qu'ils entreprennent et par leur participation aux politiques socioéconomiques avec les gouvernements, les organisations internationales et les employeurs. Le manuel se termine par une discussion des questions que les syndicats pourraient examiner dans le cadre de leur participation aux débats sur le futur pacte international de développement après 2015. Si ce manuel s'adresse essentiellement aux syndicalistes, il fournit également des informations au grand public sur les positions des syndicats à l'égard des OMD et sur les mesures qu'ils prennent pour s'assurer que les différents objectifs sont atteints.

Aux termes de la Déclaration de Philadelphie de l'OIT «la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun». En participant aux processus de dialogue social dans le monde, les syndicats jouent un rôle dans la lutte contre le besoin. Nous souhaitons que ce manuel permette d'aider les syndicats dans cet effort.

Claude Kwaku Akpokavie

Conseiller principal

Bureau des activités pour les travailleurs du BIT

Que sont les objectifs du Millénaire pour le développement?

En septembre 2000, les chefs d'État et de gouvernement réunis lors de l'Assemblée générale des Nations unies, ont adopté la Déclaration du Millénaire des Nations unies, dans laquelle ils s'engageaient dans un partenariat portant sur un ensemble de valeurs et principes, sur un engagement envers la paix, la sécurité et le désarmement, sur la réaffirmation de leur soutien à la protection de l'environnement et sur la sauvegarde des droits de l'homme, de la démocratie et de la bonne gouvernance et, surtout, sur un engagement envers le développement et envers l'élimination de la pauvreté.

Dans le cadre du partenariat pour le développement et l'éradication de la pauvreté, les dirigeants du monde ont décidé de faire du droit au développement une réalité pour tous. Ils se sont également engagés envers une série d'objectifs à atteindre pour 2015, connus sous le nom d'objectifs du Millénaire pour le développement (OMD):

- **Objectif 1:** Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim
- **Objectif 2:** Assurer l'éducation primaire pour tous
- **Objectif 3:** Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- **Objectif 4:** Réduire la mortalité infantile
- **Objectif 5:** Améliorer la santé maternelle
- **Objectif 6:** Combattre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies
- **Objectif 7:** Assurer un environnement durable
- **Objectif 8:** Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Depuis 2000, ces objectifs sont devenus la référence pour les institutions de développement et un cadre pour l'élaboration des politiques de développement. Afin de donner effet à ces OMD, chaque objectif est doté de plusieurs cibles bien définies, toutes accompagnées d'une série d'indicateurs.

Les dirigeants du monde se sont réunis aux Nations unies en 2005, et à nouveau en 2010, pour faire le point sur les progrès dans la réalisation des OMD. Le sommet de 2010 a défini une feuille de route pour une action plus rapide afin de garantir la réalisation des OMD pour 2015. Les syndicats ont déploré l'absence d'engagements envers les objectifs en matière d'emploi de la série originale d'OMD convenus en 2000. Ils ont participé activement aux deux sommets, plaidant en faveur de l'introduction, puis du renforcement, de références au travail décent dans les documents finaux des sommets. Suite aux efforts déployés par les syndicats et d'autres acteurs, le sommet de 2005 a adopté, au paragraphe 47 de son document final, une déclaration sur l'emploi où les États membres prennent l'engagement suivant:

« Nous sommes résolument en faveur d'une mondialisation équitable et décidons de faire du plein emploi et de la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif, les objectifs fondamentaux de nos politiques nationales et internationales en la matière et de nos stratégies nationales de développement, y compris celles qui visent à réduire la pauvreté, dans le cadre de nos efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Les mesures prises dans ce domaine devront également englober l'élimination des pires formes de travail des enfants, telles qu'elles sont définies dans la convention n° 182 de l'OIT, et le travail forcé. Nous décidons également de veiller au respect absolu des principes et droits fondamentaux relatifs au travail »¹.

Suite à cet engagement, une nouvelle cible concernant l'emploi et le travail décent a été ajoutée à l'OMD 1 sur l'élimination de la pauvreté (cible 1B). Le BIT a par la suite travaillé à l'inclusion d'indicateurs pour évaluer les progrès dans la réalisation de cet objectif².

Après une intense plaidoirie, le document final du sommet de 2010 a mentionné plus en détail le rôle central que jouent une croissance riche en emplois et le travail décent dans l'éradication de la pauvreté. Pour la première fois, il encourage les États membres à adopter une protection sociale minimale comme un moyen important d'atteindre et de consolider les acquis de développement³.

Le présent manuel syndical sur les objectifs du Millénaire pour le développement examine l'état d'avancement de la réalisation des objectifs⁴ ainsi que les préoccupations et des actions des syndicats pour chaque objectif. Il se termine par une critique de l'actuel cadre de développement et par une discussion sur la future forme du programme mondial de développement après l'échéance de 2015.

¹ Nations unies, Document final du Sommet mondial de 2005, adopté par l'Assemblée générale, A/60/L.1, 15 septembre 2005.

² BIT, Guide sur les nouveaux indicateurs d'emploi des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris l'ensemble complet des indicateurs du travail décent, Bureau international du travail, Genève, juin 2009.

³ Nations unies, suivi des résultats du sommet du Millénaire - Tenir les promesses: unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, adopté par l'Assemblée générale, A/65/L.1, 17 septembre 2010.

⁴ Pour de plus amples informations sur les OMD et les progrès réalisés, voir les sites web suivants:
OIT/ACTRAV: http://www.ilo.org/actrav/what/events/lang--en/docName--WCMS_111309/index.htm (en anglais);
OIT: <http://www.ilo.org/public/english/bureau/pardev/reactions/multilateral/millennium.htm> (en anglais);
Nations unies: <http://www.un.org/fr/millenniumgoals/>.

Objectifs et cibles de la Déclaration du Millénaire

OBJECTIF 1 – ÉRADICUER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM

- CIBLE 1A Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour
- CIBLE 1B Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif
- CIBLE 1C Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

OBJECTIF 2 – ASSURER L'ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS

- CIBLE 2A D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

OBJECTIF 3 – PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES

- CIBLE 3A Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

OBJECTIF 4 – RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS

- CIBLE 4A Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

OBJECTIF 5 – AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE

- CIBLE 5A Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle
- CIBLE 5B Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

OBJECTIF 6 – COMBATTRE LE VIH ET LE SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES

- CIBLE 6A D'ici à 2015, avoir enrayer la propagation du VIH et du sida et commencé à inverser la tendance actuelle
- CIBLE 6B D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH et le sida

CIBLE 6C D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle

OBJECTIF 7 – ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

CIBLE 7A Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

CIBLE 7B Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte

CIBLE 7C Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

CIBLE 7D Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

OBJECTIF 8 – METTRE EN PLACE UN PARTENARIAT MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT

CIBLE 8A Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire (comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international)

CIBLE 8B Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés (suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté)

CIBLE 8C Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)

CIBLE 8D Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme

CIBLE 8E En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

CIBLE 8F En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier celles de l'information et de la communication, soient accordés à tous

Objectif du Millénaire pour le développement 1:

Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1A – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

- Indicateur 1.1: Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA)
- Indicateur 1.2: Indice d'écart de la pauvreté
- Indicateur 1.3: Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale

Cible 1B – Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

- Indicateur 1.4: Taux de croissance du PIB par personne occupée
- Indicateur 1.5: Ratio emploi/population
- Indicateur 1.6: Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour
- Indicateur 1.7: Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée

Cible 1C – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

- Indicateur 1.8: Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans
- Indicateur 1.9: Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique

État d'avancement⁵

Au début du siècle, la réduction de la pauvreté est devenue une préoccupation centrale de la communauté internationale. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont lancé les stratégies de réduction de la pauvreté comme des instruments permettant d'octroyer

⁵ Les informations fournies dans le présent manuel sur l'état d'avancement proviennent en grande partie d'un examen des sources suivantes: Nations unies, Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport 2010, New York, 2010; Nations unies, Objectifs du Millénaire pour le développement, Rapport de 2011, New York, 2011; Banque mondiale, Améliorer les perspectives d'atteindre les OMD, Rapport de suivi mondial 2011, Washington DC, 2011; PNUD, Document thématique sur l'OMD1, Éradiquer l'extrême pauvreté et la faim, Groupe de réflexion du PNUD sur les OMD, 2010; la FAO et les huit objectifs du Millénaire pour le développement (<http://www.fao.org/mdg/mdgoals/fr/>); UNESCO, Atteindre les marginalisés, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2010, Oxford University Press, 2010.

des prêts concessionnels aux pays à faible revenu en 1999. Le sommet du Millénaire de 2000 a également fait de l'éradication de la pauvreté extrême un pilier central de la Déclaration du Millénaire. Cet accent sur la réduction de la pauvreté s'explique par la réalisation que les politiques passées comme les programmes d'ajustement structurel n'ont en grande partie pas réussi à éradiquer la pauvreté dans le monde.

Cible 1.A – Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour



Le nombre de personnes qui, dans des pays en développement, vivent avec moins de 1,25 dollar par jour est passé de 1,8 milliard en 1990 à 1,4 milliard en 2005, soit une baisse de 445 millions. L'Asie de l'Est enregistre la baisse la plus marquée, de 60 pour cent à 16 pour cent au cours de cette période. En 2005, le revenu moyen des personnes vivant sous le seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour était de 0,88 dollar⁶.

Avant l'apparition de la crise mondiale, les pauvres des pays en développement étaient durement touchés par une crise alimentaire et une crise énergétique. La crise financière mondiale de 2007 a exacerbé cette situation et a conduit à une crise économique et sociale mondiale qui, à son tour, a ralenti les progrès dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté de l'OMD1. La Banque mondiale estime qu'en 2009, la crise a directement poussé 50 millions de personnes de plus dans la pauvreté extrême. Les régions les plus touchées sont l'Afrique subsaharienne, l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

Malgré cela, le monde reste sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté. D'ici à 2015, le nombre d'habitants des pays en développement vivant avec moins de 1,25 dollar par jour devrait passer sous la barre des 900 millions - contre 1,4 milliard en 2005 et 1,8 milliard en 1990. La croissance économique rapide en Chine et en Inde a largement contribué aux progrès enregistrés dans ce domaine depuis 1990. En Chine, le taux de pauvreté devrait tomber en dessous des 5 pour

⁶ Lorsque les OMD ont été fixés en 2000, le seuil international de pauvreté utilisé pour mesurer l'extrême pauvreté était de un dollar par jour. Toutefois, suite à l'amélioration des données de prix comparables au niveau international publiées par la Banque mondiale, le seuil international de pauvreté est passé à 1,25 dollar par jour en 2008.

cent en 2015, et en Inde, il devrait passer de 51 pour cent en 1990 à environ 22 pour cent en 2015. Si l'on combine l'Inde et la Chine, le nombre d'individus vivant dans une pauvreté extrême a diminué d'environ 455 millions entre 1990 et 2005, et quelque 320 millions de plus devraient rejoindre leurs rangs d'ici à 2015. Selon les prévisions pour l'Afrique subsaharienne, le taux de pauvreté extrême devrait passer en dessous de 36 pour cent dans la région d'ici à 2015.

Toutefois, les progrès dans la réalisation de cet objectif sont inégaux entre régions et pays. Selon les prévisions actuelles, en 2015, quelque 900 millions de personnes vivront encore dans la pauvreté extrême dans le monde. Dans l'ensemble, 47 pays (55 pour cent des pays en développement) sont sur la bonne voie pour atteindre cet objectif et 21 autres (25 pour cent des pays en développement) en sont proches. Toutefois, l'objectif est loin d'être atteint dans 17 pays (20 pour cent des pays en développement).

Parmi les pays à faible revenu, les pays suivants soit ont atteint l'objectif soit sont sur la bonne voie pour réduire de moitié le nombre de personnes vivant dans la pauvreté extrême: Cambodge, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mauritanie et République centrafricaine. Toutefois, les acquis en matière de réduction de la pauvreté sont peut-être maigres pour des pays comme l'Éthiopie et le Kenya si ces derniers continuent à être confrontés à des conditions climatiques défavorables comme la sécheresse, et la famine et la grave pénurie d'aliments qui les accompagnent.

Cible 1B - Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif

La crise mondiale a conduit à une dégradation des marchés du travail dans le monde et à une augmentation du chômage. En 2009, à cause de la crise, 34 millions de personnes de plus sont venues grossir les listes de chômeurs, portant les chiffres du chômage dans le monde à 212 millions. Par ailleurs, des millions de travailleurs sont tombés dans différentes formes de travail précaire. Les jeunes ont été particulièrement touchés par la crise. Aujourd'hui, le chômage des jeunes se situe juste sous les 80 millions, à un taux deux à trois fois supérieur à celui des adultes. Les jeunes sont entrés sur le marché du travail à un moment où les conditions sont défavorables, et ils vivent donc la frustration de chercher un emploi sans succès sur un marché du travail déprimé qui n'offre pas d'emplois. La situation est d'autant plus grave pour les millions de jeunes en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est qui n'ont pas réussi à acquérir les aptitudes et les compétences de base nécessaires pour augmenter leurs chances sur le marché du travail.

À mesure que s'allongent les files du chômage, on assiste à une augmentation de ***l'emploi précaire***.⁷ Dans les pays en développement en particulier, l'économie informelle représente entre 35 et 90 pour cent de l'emploi total. Selon les estimations de l'OIT, le nombre de travailleurs engagés dans le secteur de l'emploi précaire a augmenté de 110 millions en 2009. En 2009, le taux d'emploi précaire dans le monde se situait entre 49 pour cent et 53 pour cent, soit de 1,5 à 1,6 milliard de personnes. Cela constitue un sérieux défi pour la réalisation des OMD étant donné que l'emploi précaire se caractérise souvent par une protection sociale inexistante, des revenus modestes et des conditions de travail médiocres. Les travailleurs engagés dans le secteur de l'emploi précaire, dont une grande majorité de femmes, ne jouissent pas des droits et des avantages d'un travail décent.

L'impact de la crise a été tout aussi grave pour les ***travailleurs pauvres***.⁸ Ces travailleurs ont souvent un contrat à court terme ou précaire, dépourvu de droits statutaires, et ils connaissent donc un niveau élevé d'insécurité d'emploi et de revenu. Une tendance de plus en plus fréquente dans l'économie politique actuelle est la précarité croissante des accords et une érosion des droits conduisant à une augmentation de la paupérisation de toutes les catégories de travailleurs.

Depuis la crise, le nombre de travailleurs pauvres a augmenté après plusieurs années de baisse constante. Les régions qui connaissent la hausse la plus marquée sont l'Afrique subsaharienne, l'Asie du Sud, l'Asie du Sud-Est et l'Océanie. En 2008, 633 millions de travailleurs et leurs familles vivaient avec moins de 1,25 dollar par jour. D'après l'OIT, en 2009, un travailleur sur cinq dans le monde vivait dans la pauvreté extrême (moins de 1,25 dollar par jour) avec sa famille. Ce taux dépasse de 1,6 pour cent le taux projeté avant la crise, ce qui veut dire qu'il y a 40 millions de travailleurs pauvres supplémentaires à cause de la crise.

CIBLE 1C - Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

Depuis 1990, les pays en développement ont peu progressé dans la réalisation de cet objectif. La proportion de personnes sous-alimentées est passée de 20 pour cent (1990-92) à 16 pour cent (2005-07). Toutefois, la proportion des personnes souffrant de la faim stagne à 16 pour cent en dépit d'une réduction de la pauvreté. Cela soulève des doutes quant à savoir si certaines régions des pays en développement vont atteindre l'objectif de réduction de la faim. Selon les estimations de la FAO, le nombre de personnes sous-alimentées s'élevait à 817 millions pour la période 1990-1992 et à 837 millions pour la période 2005-2007.

Suite à l'augmentation du chômage, à la chute des revenus et à la flambée des prix des denrées alimentaires, résultant de la crise financière et de la crise alimentaire de 2008, la faim a fortement augmenté en 2009. La FAO estime que le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde était d'environ 915 millions en 2008 contre 1,02 milliard en 2009, soit une augmentation de 105 millions du nombre d'individus sous-alimentés entre 2008 et 2009. Les progrès dans l'éradication de la faim étaient compromis dans la plupart des régions. Par exemple, plus de la moitié de la population mondiale et près de deux tiers des personnes souffrant de la faim dans le monde vivent dans la région Asie-Pacifique.

⁷ L'emploi précaire est défini comme le pourcentage de des travailleurs indépendants et des travailleurs familiaux non rémunérés par rapport à l'emploi total. Par définition, l'emploi précaire est souvent caractérisé par des arrangements informels, qui ne permettent pas l'utilisation d'un indicateur sur le travail précaire pour confirmer ou infirmer les affirmations d'une informalisation croissante des marchés du travail.

⁸ Les «travailleurs pauvres» sont définis comme ceux qui sont employés mais qui font partie de ménages dont les membres individuels vivent avec moins de 1,25 dollar par jour.

Malgré la détérioration de la situation, 25 pays (45 pour cent des pays en développement) sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim pour 2015 et 18 autres (33 pour cent des pays en développement) en sont proches. Toutefois, l'objectif est loin d'être atteint dans 12 pays (22 pour cent des pays en développement).

Il subsiste toutefois de nombreux défis. Vu le rôle central de productrices, vendeuses et fournisseuses pour leur famille qu'elles jouent dans la chaîne alimentaire, les femmes sont durement touchées par les crises alimentaires. En tant que productrices d'aliments à petite échelle, il est peu probable qu'elles bénéficient des hausses de prix sur le marché de l'exportation, tandis que les graves pénuries d'aliments affectent leur revenu, leur capacité à acheter des produits alimentaires importés et leur rôle de pourvoyeuses de soins au sein de leur famille. La prévalence élevée de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de cinq ans dans de nombreux pays en développement est également inquiétante. En outre, les enfants risquent deux fois plus de souffrir d'insuffisance pondérale s'ils vivent dans des régions rurales plutôt qu'urbaines. Dans toutes les régions en développement, les enfants des ménages les plus pauvres risquent deux fois plus de souffrir d'insuffisance pondérale que leurs homologues plus riches.

Les spéculations concernant le prix des marchandises, qui ont provoqué des hausses volatiles des prix des aliments sur les marchés internationaux, devraient être limitées par une réglementation appropriée afin de fournir un cadre stable et prévisible pour la sécurité alimentaire. Cela garantira un accès abordable aux aliments de base pour tous. De même, il est important de s'attaquer au changement climatique et à la dégradation de l'environnement, étant donné qu'ils affectent également la production alimentaire. Si ces questions politiques ne sont pas abordées, l'insécurité alimentaire, voire la famine dans certaines régions, réduira à néant les avancées obtenues dans d'autres OMD. Toutes ces questions doivent être abordées par les gouvernements nationaux avec l'aide de la communauté internationale.

Les syndicats et l'OMD⁹

La lutte contre la pauvreté est l'une des principales raisons d'être des syndicats. Aujourd'hui, comme par le passé, les syndicats s'associent à des organisations partageant la même vision pour lutter en faveur de la justice sociale et protéger les pauvres et ceux qui ont faim dans la société¹⁰. Les résultats mitigés des progrès dans la réalisation des OMD ont été au cœur des préoccupations des syndicats. La hausse du chômage et de l'inégalité est considérée comme une conséquence de l'actuel modèle de développement qui n'arrive pas à fournir un travail décent pour tous. Dans ce contexte, les syndicats ont demandé, entre autres:

- un changement dans les politiques macroéconomiques dominantes qu'encouragent les institutions financières internationales, car ces politiques conduisent à des modèles de croissance qui ne sont ni ouverts ni riches en emplois et qui font que les personnes restent prisonnières de la pauvreté;
- la réforme du système financier international qui a créé la plus grande crise économique et sociale depuis les années 30; cette réforme devrait faire en sorte que les banques et les marchés financiers travaillent pour l'économie réelle au lieu de se concentrer sur l'accumulation à court terme et la maximisation des

⁹ Pour de plus amples détails sur les positions de la CSI concernant tous les OMD, voir: CSI, Décisions, 2e Congrès mondial de la CSI, Vancouver, du 21 au 25 juin 2010 (http://www.ituc-csi.org/IMG/pdf/CONGRESS_Decisions_FR.pdf).

¹⁰ Autres liens utiles: campagne du Millénaire «End Poverty 2015» (www.endpoverty2015.org, en anglais), l'Action mondiale contre la pauvreté (<http://www.whiteband.org>).

bénéfices, une approche qui n'a servi qu'à mettre en péril les progrès dans la réduction de la pauvreté;

- une approche politique cohérente qui mette l'accent sur la création d'emplois, la croissance tirée par les revenus ainsi que la croissance avec une redistribution, pour faire face au coût humain élevé de la crise actuelle;
- le respect par les pays industrialisés de l'engagement qu'ils ont pris d'allouer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide publique au développement; en outre, une aide au développement supplémentaire doit être fournie par de nouvelles formes de taxation internationale, comme la taxe sur les transactions financières internationales.

Les syndicats existent pour défendre et promouvoir les droits des travailleurs et pour lutter en faveur d'une justice sociale pour tous. Partant, le combat pour éradiquer la pauvreté est au cœur de leur mandat. Ainsi, que ce soit par le combat des syndicats en faveur d'un salaire décent pour les travailleurs pauvres, par la lutte en faveur d'un système de protection sociale universelle, par la demande du respect des droits des travailleurs ou par la lutte en faveur d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, les syndicats contribuent directement et indirectement à la réduction de la pauvreté. L'une des stratégies syndicales les plus puissantes pour réduire la pauvreté a consisté à veiller à ce que les pauvres jouissent pleinement de leur droit à former et adhérer librement à des organisations de leur choix. En s'organisant, les travailleurs pauvres individuels acquièrent une force collective, ce qui leur permet de défendre et de promouvoir leurs intérêts et leur bien-être sur le lieu de travail et dans des communautés locales¹¹. Vous trouverez ci-après plusieurs exemples de la manière dont les syndicats organisent les travailleurs pauvres vulnérables dans différentes régions¹².

Le projet SYNDICOOP englobant **le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda et la Tanzanie** a renforcé la capacité des syndicats et des coopératives à collaborer pour organiser les travailleurs dans l'économie informelle et améliorer leurs conditions de travail. La liberté d'association et la négociation collective sont les fondements de cette approche commune. L'expérience montre que les syndicats et les coopératives ont beaucoup à s'offrir mutuellement et qu'ils sont des partenaires naturels pour fournir les services et l'assistance dont les travailleurs ont besoin dans des situations informelles et non protégées. Elle a révélé l'énorme potentiel qu'ont les travailleurs de l'économie informelle à s'organiser et à faire valoir leurs intérêts. Les syndicats et les coopératives participant au projet ont également bénéficié de cette alliance stratégique, comme le reflètent les structures renforcées et les services améliorés offerts aux membres existants. Leur collaboration jette également les bases de contributions communes à d'importants processus de dialogue social national.

Le syndicat des vendeurs ambulants d'**Argentine** (*Sindicato de Vendedores Ambulantes de la República Argentina - SIVARA*) rassemble quelque 17 000 vendeurs ambulants en Argentine. Créé en 1973, ce syndicat défend les droits des vendeurs ambulants indépendants ainsi que des travailleurs dans des relations de travail informelles. SIVARA, dont un tiers des adhérents

¹¹ Pour de plus amples informations sur la manière dont les syndicats peuvent défendre les droits des travailleurs migrants, voir: Bureau des activités des travailleurs (ACTRAV), In search of Decent Work - Migrant workers' rights: A manual for trade unionists, BIT, Genève, 2008 (en anglais) (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---actrav/documents/publication/wcms_115035.pdf)

¹² Voir le site web de l'ACTRAV pour plus d'exemples d'actions syndicales de lutte contre la pauvreté (les documents cités ci-après sont en anglais):
http://www.ilo.org/actrav/what/events/lang--en/docName--WCMS_111309/index.htm
Conclusions of the International Workers' Symposium on «The Role of Trade Unions in the Global Economy and the Fight against Poverty»
Background paper: The role of trade unions in the global economy and the fight against poverty

sont des femmes, a réussi à ce que ces travailleurs soient reconnus et, partant, a amélioré leur capacité de négociation auprès des autorités publiques.

En **Inde**, les travailleuses rurales ont reçu une formation d'agent de vulgarisation. Elles ont collaboré avec les syndicats pour organiser les travailleurs ruraux en syndicats et créer un éventail d'initiatives d'entraide génératrices de revenu. Dans le cadre de ce projet, plus de 80 000 travailleurs ruraux ont été organisés et participent à la gestion de syndicats démocratiques et représentatifs. En outre, grâce à cette force collective accrue, les travailleurs ruraux jouissent à présent d'une bien plus grande sécurité de revenu. L'importance de cette voix collective est énorme. Les femmes qui auparavant n'avaient jamais eu l'occasion de participer au dialogue sociale peuvent à présent négocier avec succès avec un éventail d'acteurs, y compris les autorités locales et les propriétaires fonciers privés. Les travailleurs ruraux concernés ont augmenté leurs revenus et ont négocié un salaire minimum plus élevé auprès des propriétaires fonciers. Les marchands de marché ont également obtenu de meilleures conditions, notamment des toilettes, des installations sanitaires et l'éclairage public dans les zones de marché.

Quelques instruments internationaux pertinents:

- Déclaration concernant les buts et objectifs de l'Organisation internationale du travail (Déclaration de Philadelphie): *«la liberté d'expression et d'association est une condition indispensable d'un progrès soutenu; la pauvreté, où qu'elle existe, constitue un danger pour la prospérité de tous; la lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun»*
- Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948
- Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et la négociation collective, 1949
- Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964
- Convention (n° 117) sur la politique sociale (objectifs et normes de base), 1962
- Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948

Le saviez-vous?

- Selon les estimations, en 2009, environ 1,02 milliard de personnes souffraient de sous-alimentation chronique.

Objectif du Millénaire pour le développement 2:

Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 2A - D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

- Indicateur 2.1: Taux net de scolarisation dans le primaire
- Indicateur 2.2: Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire
- Indicateur 2.3: Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes

État d'avancement

Des avancées importantes ont été obtenues en termes de taux d'inscription dans le primaire. Toutefois, les progrès vers la réalisation de cet objectif sont trop lents pour garantir que d'ici à 2015, tous les enfants, garçons et filles, achèvent un cycle complet d'études primaires. Le taux de scolarisation dans les pays en développement a atteint 89 pour cent. Si l'Afrique



© OIT/Craze

subsaharienne est la région où le taux d'inscription est le plus faible, ce dernier est passé de 58 pour cent (1998/1999) à 76 pour cent (2008/2009). Le taux d'inscription le plus élevé pour 2008/2009 est enregistré en Asie de l'Est (96 pour cent) et dans la région Amérique latine et Caraïbes (95 pour cent), tandis qu'il a continué à augmenter en Afrique du Nord, avec un gain de 8 pour cent (passant de 86 pour cent en 1998/1999 à 94 pour cent en 2008/2009). L'avancée a également été constante en Asie du Sud, où le taux d'inscription est passé de 79 pour cent en 1998/1999 à 91 pour cent en 2008/2009 (soit un gain de 12 pour cent).

Même les pays les plus pauvres ont nettement progressé. Par exemple, en supprimant les frais de scolarité à l'école primaire, le Burundi a multiplié par trois le nombre d'inscriptions au primaire depuis 1999. La Tanzanie a doublé son taux d'inscription au cours de la même période. Le Guatemala, le Nicaragua et la Zambie ont également atteint un taux d'inscription de 90 pour cent. Il est également important que l'écart entre les garçons et les filles non scolarisés ait baissé de 57 pour cent à 53 pour cent. Le nombre total d'enfants non scolarisés est passé de 106 millions à 69 millions entre 1999 et 2008, en grande partie en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Près de la moitié d'entre eux (soit 31 millions) vit en Afrique subsaharienne. Plus d'un quart des enfants non scolarisés (soit 18 millions) se trouve en Asie. Cependant, des problèmes subsistent, à savoir garantir que les enfants inscrits achèvent un cycle complet d'études primaires. À l'heure actuelle, seuls 87 enfants sur 100 terminent l'école primaire dans les pays en développement.

Un niveau de revenu faible et les conflits sociétaux sont des facteurs qui prédisposent à un niveau plus faible de scolarisation. Si l'on prend le nombre total d'enfants non scolarisés, 42 pour cent d'entre eux (soit 28 millions) vivent dans des pays en développement affectés par des conflits. Ces chiffres ont une incidence sur le travail des enfants. Le BIT estime que 215 millions d'enfants âgés de 5 à 17 ans travaillent. La région Asie-Pacifique compte à elle seule 113,6 millions d'enfants travailleurs et l'Afrique subsaharienne, 65,1 millions. Néanmoins, l'Afrique subsaharienne est la région qui présente le taux le plus élevé de travail des enfants, avec 25 pour cent.

Le principal obstacle à l'éducation est la pauvreté, et la discrimination aggrave la situation. Les données de 42 pays révèlent que les enfants ont deux fois plus de chances de ne pas être scolarisés s'ils vivent dans des régions rurales plutôt qu'urbaines. Cet écart entre les régions rurales et urbaines est légèrement plus grand pour les filles que pour les garçons. Les filles provenant des 20 pour cent de ménages les plus pauvres ont le moins de chances d'obtenir une éducation. En général, les filles sont victimes de discrimination en termes d'accès à l'éducation. Des 72 millions d'enfants qui sont en âge d'aller à l'école primaire et qui ne sont pas scolarisés, 44 millions sont des filles. De même, le handicap conduit souvent à une mise à l'écart de l'enseignement. Même dans les pays qui sont sur le point d'atteindre l'objectif d'éducation primaire universelle, comme la Bulgarie et la Roumanie, la majorité des enfants exclus sont des enfants qui souffrent de handicaps.

Selon le rapport mondial de suivi sur l'EPT de 2010, tout porte à croire qu'il y a de graves problèmes persistants liés aux enseignants, qu'il faut aborder si l'on veut atteindre l'OMD2. Ces défis sont, entre autres, une grande pénurie d'enseignants, des rapports élèves/enseignant élevés qui masquent d'importantes disparités nationales entre régions rurales et urbaines, les taux d'abandon élevé parmi les étudiants et les professeurs et les bas salaires des enseignants. L'actuelle pénurie d'enseignants est un problème grave. Selon les dernières prévisions, au total, il faudra dans le monde 10,3 millions d'enseignants supplémentaires entre 2007 et 2015 pour atteindre l'enseignement primaire universel de

l'EPT (Éducation pour tous)¹³ en 2015. Cela requiert des actions nationales et internationales politiquement courageuses fondées sur la durabilité et la qualité au lieu de mesures à court terme qui sacrifient la qualité au profit de la quantité.

Les syndicats et l'OMD2¹⁴

Tous les syndicats continuent à être activement engagés envers la réalisation de l'OMD2. Les questions qui préoccupent vivement les syndicats en rapport avec la réalisation de cet objectif sont les suivantes:

- l'éducation est un droit de l'homme fondamental et un bien public et, partant, les gouvernements ont une double responsabilité: garantir et promouvoir ce droit et veiller à ce qu'il soit financé et réglementé par des autorités publiques;
- les progrès dans la réalisation de l'OMD2 et des objectifs de Dakar pour une Éducation pour tous sont compromis et minés par les effets de la crise économique mondiale, qu'exacerbent les actuelles mesures d'austérité qui compromettent davantage les engagements internationaux à mettre un terme au travail des enfants et à garantir l'éducation pour tous;
- les autorités publiques doivent fournir un cadre légal d'éducation basé sur les principes de justice, d'équité et de qualité;
- tous les citoyens du monde ont droit à une éducation de qualité;
- une éducation de qualité requiert un enseignement de qualité et il est donc important de garantir que la formation des enseignants soit de qualité, que la condition du personnel enseignant corresponde à leurs responsabilités professionnelles et que leurs conditions de service soient comparables à d'autres groupes ayant des qualifications similaires;
- les gouvernements devraient progresser plus rapidement vers la réalisation de l'OMD2 en offrant une éducation gratuite, obligatoire et de qualité pour tous, garçons et filles, ce qui requiert une action publique pour garantir une éducation de qualité depuis l'enseignement préscolaire jusqu'à l'enseignement supérieur et la formation continue;
- cet effort requiert une solidarité internationale, et le respect par les donateurs de leur engagement de financer l'OMD2.

À la lumière de ces défis, les syndicats ont développé différents programmes pour soutenir cet objectif. Par exemple, l'Internationale de l'éducation (IE) a lancé le programme EFAIDS dans le double objectif d'atteindre l'éducation universelle et de limiter l'impact du VIH et du sida sur le secteur de l'éducation. Ce programme est actuellement mis en œuvre en collaboration avec plus de 80 organisations membres de l'IE dans près de 50 pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et des Caraïbes et se fonde sur cinq domaines de travail: recherche, développement de politiques, défense des intérêts, publicité et formation.

¹³ Le Forum mondial sur l'éducation (Dakar, du 26 au 28 avril 2000) a adopté le Cadre d'action de Dakar, L'éducation pour tous: tenir nos engagements collectifs, dont les objectifs sont largement similaires à ceux de l'OMD2. Les acteurs du développement, les acteurs politiques et les éducateurs dans ce secteur créent en général des cadres politiques intégrant les deux séries d'objectifs.

¹⁴ Pour de plus amples informations, voir les résolutions du 6e Congrès mondial de l'Internationale de l'Éducation (http://www.ei-ie.org/fr/websections/content_detail/5741).

La logique de l'adoption d'une approche commune aux questions de l'EPT et du VIH/sida est liée à la corrélation des deux questions. Grâce à l'éducation universelle, les enfants auront davantage de compétences et de connaissances, nécessaires pour se protéger de l'infection au VIH. De même, des professeurs qui sont encouragés à vivre sainement sont mieux placés pour fournir une éducation de qualité. L'éducation universelle contribuerait à endiguer les infections au VIH. Dans le même temps, la promotion de l'éducation concernant la prévention du VIH et l'aide aux personnes vivant avec le VIH renforcera le secteur de l'éducation, assurant ainsi une éducation de qualité.

Éducation et travail des enfants – Les syndicats contre le travail des enfants

La persistance du travail des enfants est l'un des éléments qui indiquent que l'OMD2 n'est pas correctement atteint. Si la pauvreté est le principal moteur du travail des enfants, le manque d'éducation des garçons et des filles est un autre facteur important connexe qui explique l'existence de ce phénomène. Le BIT estime que 215 millions d'enfants travaillent dans le monde, dont 115 millions occupent un travail dangereux. L'absence d'une éducation réellement gratuite, obligatoire et de qualité est un facteur qui contribue fortement à perpétuer le problème.

Les syndicats contribuent à l'OMD2 en luttant contre le travail des enfants. Pour ce faire, ils ont recours à des actions ciblées, à la défense des intérêts et au travail politique. Les contributions des syndicats à la lutte contre le travail des enfants sont énoncées dans une étude de 2007 entreprise par le Bureau des activités pour les travailleurs intitulée «Syndicats et travail des enfants», associant 40 confédérations syndicales dans toutes les régions.



© OIT/Crozet

L'étude a révélé que presque toutes les confédérations syndicales interrogées avaient une politique officielle concernant le travail des enfants. Tous les syndicats avaient également un

département ou une personne chargée de la problématique du travail des enfants. Le tableau ci-après illustre les types d'activités entreprises par ces syndicats.

Action syndicale contre le travail des enfants

Domaine d'action	Activités
Défense des intérêts	• Sensibilisation des parents pour qu'ils envoient leurs enfants à l'école • Organisation de campagnes médiatiques sur les conventions de l'OIT • Sensibilisation au travail des enfants et à ses conséquences • Organisation de manifestations spéciales dans les communautés et les écoles pour la prévention du travail des enfants
Travail politique	• Défense des droits des enfants • Campagne en faveur de la ratification et de la mise en œuvre des conventions de l'OIT pertinentes • Suivi de l'application des conventions • Promotion d'une éducation gratuite, obligatoire et de qualité pour tous • Campagne en faveur de l'extension de la protection sociale à tous • Pression sur les gouvernements pour obtenir des politiques qui créent des emplois plus nombreux et de meilleure qualité • Promotion d'un salaire décent pour les travailleurs • Participation à la formulation d'un plan d'action national et au suivi de sa mise en œuvre
Actions ciblées	• Dénonciation des employeurs qui emploient des enfants • Retrait des enfants travailleurs de lieux de travail dangereux • Conseil • Réinsertion des anciens enfants travailleurs à l'école ou dans la formation professionnelle • Amélioration des conditions de travail des adultes • Organisation des travailleurs dans l'économie informelle

Création d'institutions	● Renforcement des capacités des syndicats concernant le travail des enfants ● Formulation des positions syndicales sur le travail des enfants ● Création d'un observatoire syndical sur le travail des enfants ● Création d'un centre de réinsertion ● Mise en place d'un secrétariat syndical sur le travail des enfants
--------------------------------	--

L'action des syndicats dans le domaine du travail des enfants avait également une approche sectorielle. Les syndicats industriels du Bénin, du Kenya, du Népal, de Roumanie, du Sénégal, de Tanzanie, de Zambie et du Zimbabwe ont concentré leur travail sur les secteurs de l'agriculture et du tourisme. Les syndicats en Afrique du Sud, en Albanie, au Népal, au Togo, en Zambie et au Zimbabwe participaient au secteur de l'éducation. Les syndicats népalais ont lancé des actions dans le secteur du bois et de la construction. Les syndicats au Bénin, au Burkina Faso, au Costa Rica et en Tanzanie luttaien contre le travail des enfants dans les mines. Les organisations de travailleurs au Bénin et au Sénégal travaillaient à l'élimination du travail des enfants dans le secteur des transports. D'autres syndicats au Burkina Faso et en Tanzanie participaient à la campagne pour l'éradication du travail domestique des enfants.

Quelques instruments internationaux pertinents:

- Recommandation OIT/UNESCO concernant la condition du personnel enseignant, 1966
- Convention (n° 138) de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail, 1973
- Convention (n° 182) de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, 1999
- Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant, 1989
- Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989
- Recommandation (n° 195) de l'OIT sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004

Le saviez-vous?

- Plus de 80 pour cent des 72 millions d'enfants qui sont en âge d'école primaire et qui ne sont pas scolarisés vivent dans des régions rurales.
- Selon les estimations, 774 millions d'adultes - dont deux tiers sont des femmes - n'ont pas les compétences de base et la majorité d'entre eux vivent dans des régions rurales.

Objectif du Millénaire pour le développement 3:

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Cible 3A - Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

- Indicateur 3.1: Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur
- Indicateur 3.2: Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole
- Indicateur 3.3: Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national

État d'avancement

La réalisation des objectifs fixés dans le domaine de la **parité des sexes** progresse régulièrement en termes de niveau d'instruction. En 2008, on comptait 96 filles pour 100 garçons dans le primaire, et 95 filles pour 100 garçons dans le secondaire. En 1999, le rapport était respectivement de 91 et 88 à 100 pour ces niveaux.

Malgré ces progrès, la parité des sexes dans le primaire et le secondaire reste une cible éloignée - en particulier dans certaines régions. Au niveau de l'éducation primaire, l'Océanie, l'Afrique subsaharienne et l'Asie de l'Ouest sont les régions en retard. Au niveau secondaire, l'indice de parité entre les sexes est le plus faible en Afrique subsaharienne, en Asie de l'Ouest et en Asie du Sud. Par contraste, les filles ont dépassé les garçons en Asie de l'Est et du Sud-Est ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes pour ce qui est de leur présence dans le cycle secondaire. Dans l'enseignement supérieur, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud doivent redoubler d'effort car les taux de participation penchent fortement en faveur des garçons, avec respectivement 67 et 76 filles pour 100 garçons.

La pauvreté est un obstacle majeur à l'éducation, en particulier pour les filles. Les familles pauvres ont tendance à favoriser l'éducation des garçons. Si quelqu'un doit rester à la maison pour faire le ménage ou le travail de la ferme, c'est souvent la fille qui est retirée de l'école. Ainsi, les filles de familles pauvres en âge d'école primaire ont trois fois plus de chances de ne pas être scolarisées que les filles de familles plus riches. L'écart est également plus grand pour les filles des régions rurales.

La disparité entre les sexes concerne également les branches d'étude. Les femmes ont tendance à être surreprésentées dans les sciences humaines et les sciences sociales, et sous-représentées dans les sciences et les technologies. Ce déséquilibre doit être corrigé.



Dans l'ensemble, on estime que 89 pays (70 pour cent des pays en développement) ont atteint l'objectif de parité des sexes dans le primaire et que 25 autres (20 pour cent des pays en développement) en sont proches. Toutefois, l'objectif est loin d'être atteint dans 13 pays (10 pour cent des pays en développement).

Dans le secondaire, 82 pays (68 pour cent des pays en développement) ont atteint la parité des sexes et 23 pays (19 pour cent des pays en développement) en sont proches. L'objectif est loin d'être atteint dans 15 pays (13 pour cent des pays en développement).

Parmi les pays à faible revenu qui n'ont pas atteint la parité des sexes dans l'éducation primaire et secondaire ou qui ne sont pas sur la bonne voie pour l'atteindre se trouvent le Bangladesh, la Gambie, le Kirghizistan, le Malawi, la Mauritanie, le Myanmar, le Népal et le Rwanda.

Dans tous les pays en développement, les hommes sont plus nombreux que les femmes à occuper un **emploi rémunéré**. Toutefois, la part des femmes dans des emplois rémunérés a peu à peu augmenté pour atteindre 41 pour cent en 2008. Dans certaines régions toutefois, la disparité en faveur des hommes reste élevée. En Afrique du Nord, en Asie de l'Ouest et du Sud, les femmes n'occupent que 20 pour cent des emplois rémunérés non agricoles. En Afrique subsaharienne, seul un emploi rémunéré non agricole sur trois est occupé par une femme.

En général, les femmes qui occupent un emploi rémunéré non agricole ont tendance à être payées moins que les hommes pour un travail de valeur égale. Selon un rapport de 2009 du BIT, « Dans la plupart des pays, le salaire des femmes pour un travail d'égale valeur représente en moyenne entre 70 et 90 pour cent de ceux des hommes, mais il n'est pas rare de trouver

des ratios bien plus défavorables»¹⁵. Deux études de la CSI de 2009 et 2010 montrent les mêmes tendances dans les inégalités salariales¹⁶.

Dans les régions rurales, les femmes travaillent essentiellement dans des emplois précaires ou dans l'agriculture de subsistance. Elles combinent l'agriculture à un éventail de tâches ménagères et de soins, la plupart non rémunérées. En général, les femmes travaillent bien plus d'heures non rémunérées que les hommes. Il s'agit d'un aspect de la discrimination structurée fondée sur le sexe dans le monde du travail qui doit être corrigé. Dans de nombreux pays, les femmes n'ont pas le droit d'hériter des terres, ce qui limite leur participation à des activités génératrices de revenu viables en tant qu'agriculteur indépendant.

Quant au nombre de sièges occupés par des femmes dans des parlements nationaux, les chiffres continuent à augmenter timidement. En 2010, ils ont atteint un piètre 19 pour cent, même si cela constitue une augmentation de 67 pour cent par rapport aux chiffres de 1995.

Les syndicats et l'OMD3

L'égalité des sexes sur le lieu de travail, dans les syndicats et dans la société dans son ensemble, est une priorité centrale des syndicats. Même si les femmes occupent de plus en plus souvent un emploi rémunéré, elles restent pourtant représentées de manière disproportionnée dans les emplois précaires, mal payés et peu qualifiés par rapport aux hommes, et sont très souvent victimes de discrimination. Les syndicats ont soulevé plusieurs questions et ont insisté sur des politiques qui devraient être mises en œuvre pour atteindre l'OMD3, à savoir:

- des mesures doivent être prises pour remédier à la situation où l'augmentation des femmes occupant des emplois précaires a poussé bon nombre d'entre elles dans des emplois mal payés, avec peu ou pas de protection contre l'exploitation, et sans droits à la retraite et à la sécurité sociale;
- la crise économique et sociale actuelle ne devrait pas être utilisée comme excuse pour créer de plus grandes inégalités entre les sexes ou miner les droits acquis des femmes;
- des mesures d'action positive et des procédures de suivi rigoureuses restent un moyen efficace pour atteindre l'égalité des sexes;
- il faut prêter une attention particulière aux jeunes femmes qui travaillent, en particulier celles qui ont un emploi précaire, comme les travailleuses dans les zones franches industrielles, les travailleuses domestiques, les migrantes et les travailleuses agricoles;
- les politiques non discriminatoires en faveur d'une éducation de qualité, de la formation professionnelle, de l'acquisition de compétences et de la formation continue doivent être améliorées pour garantir l'égalité de traitement et des chances pour les filles et les femmes;
- les autorités publiques et les employeurs peuvent œuvrer pour fournir les infrastructures et installations nécessaires pour aider les travailleurs ayant des

¹⁵ BIT: L'égalité entre hommes et femmes au cœur du travail décent, Rapport VI, Conférence internationale du Travail, 98e session, Genève, 2009, para. 294.

¹⁶ CSI: (In)égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail: synthèse des tendances et évolutions mondiales, Bruxelles, mars 2009; CSI: Décisions en matière de travail: Étude des facteurs qui influencent les décisions des femmes en matière de travail, Bruxelles, 2010, pp. 21 et 31.

responsabilités familiales et pour promouvoir un partage équitable des responsabilités familiales entre les hommes et les femmes;

- les gouvernements doivent ratifier et mettre en œuvre tous les instruments internationaux pertinents concernant l'égalité des sexes, en particulier la convention n° 100 sur l'égalité de rémunération et la convention n° 111 concernant la discrimination.

Travail décent et vie décente pour les femmes qui travaillent

Pour réaliser leur engagement envers l'égalité des sexes, les syndicats à travers le monde ont lancé une panoplie d'actions, qui vont d'initiatives pour permettre aux femmes de participer réellement aux organes décisionnels au sein des syndicats à la garantie de la participation des femmes aux institutions de dialogue social en passant par l'enseignement aux femmes qui travaillent de leurs droits et au renforcement des efforts pour éliminer les obstacles à la participation des femmes à la société. L'une des dernières campagnes lancées par la Confédération syndicale internationale a été la campagne Décisions pour la vie, qui soutient les jeunes femmes individuellement et collectivement, qui vise à obtenir de meilleures conditions de travail pour les jeunes femmes et qui cherche à augmenter le nombre de jeunes femmes syndiquées et responsables syndicales. Les sujets abordés dans cette campagne englobent le fait de permettre aux femmes qui travaillent de prendre des décisions éclairées concernant leur vie dans des domaines tels que l'équilibre entre la carrière et la famille, la manière d'accéder à des emplois sûrs, la garantie d'une rémunération décente et d'avantages sociaux, la compréhension de l'égalité des chances au travail et l'amélioration de leurs capacités de direction et de négociation. La campagne se concentre sur les jeunes travailleuses dans huit grands groupes professionnels du secteur des services. Pour atteindre ces femmes, le projet déploie une triple approche associant des campagnes syndicales populaires au niveau national, des technologies médiatiques web et des activités de recherche. Le projet est actuellement mis en œuvre dans 14 pays.

Les syndicats pour l'égalité de rémunération

Depuis de nombreuses années, les syndicats se battent pour obtenir l'égalité de rémunération au travail. Ce concept reconnaît qu'il existe des différences fondées sur le sexe dans la rémunération et les conditions de travail. Le travail effectué par la plupart des femmes est souvent moins bien payé que celui des hommes. Ce concept va au-delà du principe «un salaire égal pour un travail égal» qui est largement accepté dans la législation de la plupart des pays. Il cherche à éliminer les stéréotypes fondés sur le sexe et à introduire la notion de «salaire égal pour un travail de valeur égale». Des évaluations des emplois indépendamment du genre devraient être réalisées pour garantir l'égalité. Lorsque des emplois différents requièrent le même niveau de formation, de compétences, de responsabilités et d'efforts, ils devraient offrir la même rémunération et les mêmes conditions de travail. Des emplois ne doivent pas être similaires pour être considérés comme ayant une valeur égale.

Quelques instruments internationaux politiques et normatifs pertinents:

- Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951
- Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
- Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981
- Convention (n° 175) sur le travail à temps partiel, 1994
- Convention (n° 177) concernant le travail à domicile, 1996
- Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
- Convention (n° 189) sur le travail domestique, 2011
- Programme d'action de Beijing
- Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Le saviez-vous?

- Dans la plupart des pays, le salaire des femmes pour un travail de valeur égale représente en moyenne entre 70 et 90 pour cent de celui des hommes.

Objectif du Millénaire pour le développement 4:

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

Cible 4A - Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans

- Indicateur 4.1: Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans
- Indicateur 4.2: Taux de mortalité infantile
- Indicateur 4.3: Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole

État d'avancement

La réduction de la mortalité infantile a fait des progrès considérable. Dans les pays en développement, le taux de mortalité des moins de 5 ans a diminué d'un tiers et est passé de 89 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1990 à 60 en 2009. En dépit de la croissance de la population, le nombre mondial de décès chez les moins de 5 ans est passé de 12,4 millions en 1990 à 8,1 millions en 2009. La mortalité infantile diminue donc - même



© OIT/Crozet

dans les pays les plus pauvres de la planète. Cette baisse n'est toutefois pas suffisamment rapide pour atteindre la cible 4A et de nombreux pays ont encore un niveau trop élevé de mortalité infantile. C'est le cas de l'Afrique subsaharienne, où le taux de mortalité des moins de 5 ans a baissé de 28 pour cent entre 1990 et 2009, ce qui est pourtant insuffisant pour atteindre l'objectif. Des régions qui sont sur la bonne voie pour atteindre et dépasser l'objectif ont enregistré une baisse de plus de 50 pour cent du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans entre 1990 et 2009. Par exemple, l'Afrique du Nord et l'Asie de l'Est ont enregistré une baisse du taux de mortalité des moins de 5 ans de 68 pour cent et de 58 pour cent, respectivement, sur cette période.

De tous les décès chez les enfants de moins de 5 ans, 43 pour cent sont dus à quatre maladies, à savoir la pneumonie, la diarrhée, le paludisme et le sida. La plupart de ces enfants auraient pu être sauvés s'ils avaient bénéficié d'un traitement et de mesures préventives à faible coût. La vaccination systématique contre la rougeole continue d'augmenter. En 2000, la couverture vaccinale a atteint 70 pour cent dans les pays en développement et est passée à 81 pour cent en 2008. Cette moyenne masque pourtant d'importantes disparités, avec une couverture moindre des enfants provenant de familles pauvres, des enfants des régions rurales ou ayant des parents qui ont un niveau plus faible d'instruction. À l'exception de pays d'Asie du Sud, les disparités entre garçons et filles ne sont toutefois pas importantes.

Dans l'ensemble, 36 pays (26 pour cent des pays en développement) sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de réduire la mortalité infantile et 52 autres (37 pour cent des pays en développement) en sont proches. Toutefois, l'objectif est loin d'être atteint dans 53 pays (38 pour cent des pays en développement). Cinq pays à faible revenu (le Bangladesh, l'Érythrée, le Laos, Madagascar et le Népal) sont en passe d'atteindre l'objectif.

Les syndicats, l'OMD4 et les autres OMD en matière de santé

Les OMD directement liés aux soins de santé, à savoir l'OMD4 (réduire la mortalité infantile), l'OMD5 (améliorer la santé maternelle) et l'OMD6 (combattre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies) sont tous confrontés à plusieurs défis de taille. Les syndicats sont d'avis que ces OMD ne peuvent être atteints dans un cadre limité. Il faut une politique complète à l'échelle nationale qui englobe une protection sociale adéquate, une politique efficace de santé et de sécurité au travail et un travail décent pour tous les travailleurs. Elle fournira un environnement propice à la santé des travailleurs et de leurs familles, protégeant ainsi la santé de la mère et de l'enfant, et à l'enrayement durable de la propagation du VIH et du sida.

Les considérations suivantes sont essentielles à la mise en place de ce cadre politique:

- les syndicats ont toujours demandé un accès universel à une protection sociale adéquate; la protection sociale est non seulement un droit de l'homme fondamental et aussi un bien public;
- vu l'érosion de la protection accordée au travailleurs et l'augmentation des emplois précaires et vulnérables, les gouvernements doivent veiller à ce que ces travailleurs ne soient pas exclus des régimes de protection sociale contributifs sur la base de leur statut d'emploi et qu'ils aient des droits équivalents à ceux d'autres travailleurs;
- les autorités publiques ont la principale responsabilité de veiller à ce que tous les citoyens bénéficient d'une protection sociale adéquate;
- les prestations devraient être adéquates, sûres et non discriminatoires tout en garantissant la viabilité financière de régimes de protection sociale;



- pour garantir des systèmes équitables et efficaces de protection sociale, les syndicats et les organisations d'employeurs devraient participer, avec les gouvernements, à la conception et la gestion de ces régimes, sur un pied d'égalité;
- les insuffisances actuelles dans la couverture de protection sociale dans le monde gênent la réalisation de tous les OMD, en particulier de ceux liés à la santé. C'est pourquoi les syndicats soutiennent la campagne de l'OIT en faveur d'une protection sociale universelle, à commencer par une protection sociale minimale dans tous les pays. Cette protection sociale minimale est non seulement abordable, elle constitue également un moyen d'augmenter le revenu des plus pauvres. Elle sert donc d'outil de réduction de la pauvreté tout en protégeant la santé des pauvres.

Le travail des syndicats dans le domaine de la **santé et la sécurité au travail** est une autre question cruciale pour atteindre les OMD¹⁷. Selon le BIT, il y a chaque année quelque 270 millions d'accidents au travail et 160 millions de problèmes de santé dus au travail. Le travail des syndicats pour garantir que les pratiques sur le lieu de travail protègent la santé de tous les travailleurs est donc crucial, à l'instar de leur campagne permanente de prévention des

¹⁷ Voir Journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail (http://www.ilo.org/safework/events/safeday/WCMS_153929/lang--en/index.htm); Journée internationale de commémoration des victimes d'accidents du travail (<http://www.hazards.org/wmd/>, en anglais).

décès, des blessures et des maladies des travailleurs liés aux effets des dangers psychosociaux, des produits chimiques dangereux ou des substances dangereuses comme l'amiante.

Un autre aspect du travail des syndicats en vue de garantir la santé et la sécurité au travail consiste à promouvoir l'inclusion de clauses relatives à la santé et à la sécurité au travail dans les accords de négociation collective. D'autres domaines d'action syndicale pour garantir la santé et la sécurité des travailleurs sont l'évaluation des risques sur le lieu de travail et le recours à des comités mixtes travailleurs-employeurs sur la santé et la sécurité au travail. Ces mesures doivent s'accompagner d'une action à l'échelle gouvernementale pour assurer un système d'inspection du travail efficace afin de veiller au total respect des dispositions relatives à la santé et la sécurité au travail. Enfin, les syndicats continuent à demander aux gouvernements de ratifier toutes les conventions de l'OIT pertinentes dans le domaine de la santé et de la sécurité, en particulier la convention n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail et la convention n° 81 sur l'inspection du travail.

La défense et la promotion de bonnes conditions de travail et de bons contrats des **travailleurs du secteur de la santé** sont également nécessaires pour aborder les OMD dans le domaine de la santé. Le travail des syndicats en matière d'organisation et de défense des infirmières apporte donc une contribution précieuse à la réalisation des OMD liés à la santé.

Toutefois, en vue d'**accélérer les progrès dans la réalisation de l'OMD4**, plusieurs autres problèmes doivent être abordés¹⁸, entre autres la ratification et la mise en œuvre de la convention n° 183 sur la protection de la maternité. Pour ce faire, la CSI dispose d'une campagne mondiale permanente sur la protection de la maternité. L'inclusion de clauses sur la protection de la maternité dans la législation nationale et des accords de négociation collective figure parmi les grands défis que doivent relever les syndicats. Ces actions doivent être soutenues par une série d'autres politiques comme l'introduction de mesures permettant aux travailleuses d'allaiter au travail, le fait de garantir que les emplois des femmes sont garantis tout au long de la maternité et que les travailleurs ayant des responsabilités familiales sont correctement pris en considération.

Quelques instruments internationaux pertinents:

- Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
- Convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981
- Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977
- Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952
- Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Le saviez-vous?

- Un enfant né dans un pays en développement a plus de 13 fois plus de chances de mourir dans les cinq premières années de sa vie qu'un enfant né dans un pays industrialisé.

¹⁸ Pour de plus amples informations, voir le Fonds des Nations unies pour l'enfance, *Savoir pour sauver*, New York, 2010 (<http://www.factsforlifeglobal.org/resources/factsforlife-fr-full.pdf>).

Objectif du Millénaire pour le développement 5:

Améliorer la santé maternelle

Cible 5A – Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité

- Indicateur 5.1: Taux de mortalité maternelle
- Indicateur 5.2: Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

Cible 5B – Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015

- Indicateur 5.3: Taux de contraception
- Indicateur 5.4: Taux de natalité parmi les adolescentes
- Indicateur 5.5: Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites)
- Indicateur 5.6: Besoins non satisfaits en matière de planification familiale

État d'avancement

La réalisation de l'OMD5 progresse. Toutefois, le taux de réduction de la mortalité maternelle est loin d'atteindre la baisse annuelle de 5,5 pour cent nécessaire pour atteindre les cibles de l'OMD5. La proportion de femmes dans les pays en développement qui ont bénéficié de la présence de personnel de santé qualifié lors de l'accouchement est passée de 53 pour cent en 1990 à 63 pour cent en 2008. En outre, l'écart entre les régions rurales et urbaines en termes de soins qualifiés s'est réduit. Toutefois, de toutes les régions, l'Asie du Sud et l'Afrique subsaharienne présentent un risque particulièrement élevé de décès maternel au cours de la grossesse et de l'accouchement.

La proportion de femmes enceintes recevant des soins prénatals a également augmenté. Cependant, le déséquilibre dans les soins en faveur des femmes riches des villes est frappant. Seule une femme sur trois dans les régions rurales des pays en développement reçoit les quatre visites recommandées d'un soignant qualifié pendant leur grossesse. Moins de la moitié de toutes les femmes enceintes dans les pays en développement reçoivent les quatre visites recommandées.

Les avancées pour réduire le nombre de grossesses chez les adolescentes ont stagné, la pauvreté et l'analphabétisme étant cités comme des facteurs contribuant à perpétuer le taux de naissances chez les adolescentes. Dans les années 90, le recours aux contraceptifs a augmenté dans presque toutes les régions. Toutefois, il a connu un net ralentissement à partir de 2000 et l'utilisation de contraceptifs varient fortement d'une région à l'autre. Comme prévu, l'utilisation de contraceptifs est la plus faible parmi les femmes les plus pauvres et celles sans éducation.



© OIT/Crozet

Dans l'ensemble, 30 pays (24 pour cent des pays en développement) sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif d'améliorer la meilleure santé maternelle et 46 autres (37 pour cent des pays en développement) en sont proches. Toutefois, l'objectif est loin d'être atteint dans 48 pays (39 pour cent des pays en développement).

Les syndicats et l'OMD5

Les commentaires ci-dessus sur les OMD liés à la santé d'appliquent également à l'OMD5. Une politique complète qui englobe une protection sociale adéquate, une politique efficace de santé et de sécurité au travail et un travail décent pour tous les travailleurs est nécessaire à la réalisation de tous les OMD liés à la santé. En outre, il faut prendre des mesures spécifiques à l'égard de la question de la protection de la maternité. Les syndicats plaident en faveur d'une infrastructure sanitaire adéquate qui satisfait les besoins des femmes en matière de santé maternelle et soutient donc le rôle vital que jouent ces dernières dans la reproduction sociétale.

Il importe de rappeler que la discrimination pour des motifs de maternité est l'une des formes les plus fréquentes de discrimination fondée sur le sexe. Une grande proportion de travailleuses dans le monde sont encore victimes de l'inégalité de rémunération du fait de leur fonction reproductive. Cette forme de discrimination va de test de grossesse lors du recrutement au licenciement pour cause de grossesse. La protection de la maternité dans le monde est donc essentielle à la réalisation de l'OMD5.

Si de nombreux pays ont une loi concernant le congé de maternité payé et que de nombreux autres offrent des prestations de santé et une protection de l'emploi, l'écart entre la théorie et la pratique est souvent énorme. En outre, les femmes dans des formes d'emploi atypiques, comme l'économie informelle, l'agriculture, le travail à domicile, le travail domestique ou le

travail à temps partiel n'ont très souvent pas droit à cette protection. Les syndicats font donc campagne en faveur des éléments suivants¹⁹:

- des normes élevées en matière de protection de la maternité pour toutes les travailleuses sur la base des dispositions de la convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité; la couverture de ce cadre législatif doit englober les travailleuses dans des formes d'emploi atypiques;
- l'inclusion de la protection de la maternité dans les accords de négociation collective;
- la ratification et la mise en œuvre par les gouvernements de la convention n° 183 de l'OIT sur la protection de la maternité et l'éducation de la société pour qu'elle admette que le droit et la fonction sociale de la maternité doivent être reconnus et fermement défendus par tous.

Quelques instruments internationaux pertinents:

- Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
- Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977
- Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952
- Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947

Le saviez-vous?

- Chaque année, près de 530 000 femmes décèdent des suites de complications de la grossesse et de l'accouchement, et 99 pour cent de ces décès ont lieu dans les pays en développement.
- L'hémorragie et l'hypertension sont à l'origine de la moitié de tous les décès de mères dans les pays en développement. La grande majorité des causes de mortalité maternelle peuvent être évitées.

¹⁹ Pour de plus amples informations, voir la campagne de la CSI sur la protection de la maternité (<http://www.ituc-csi.org/brochure-csi-sur-la-protection-de.html?lang=fr>) et la déclaration de la CSI pour la protection de la maternité (<http://www.ituc-csi.org/declaration-de-la-csi-pour-la.html?lang=fr>).

Objectif du Millénaire pour le développement 6:

Combattre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies

Cible 6A - D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH et du sida et commencé à inverser la tendance actuelle

- Indicateur 6.1: Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans
- Indicateur 6.2: Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque
- Indicateur 6.3: Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH et du sida
- Indicateur 6.4: Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans

Cible 6B - D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH et le sida

- Indicateur 6.5: Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux

Cible 6C - D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle

- Indicateur 6.6: Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie
- Indicateur 6.7: Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide
- Indicateur 6.8: Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés
- Indicateur 6.9: Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie
- Indicateur 6.10: Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation



© OIT/Crozet

État d'avancement²⁰

La propagation du VIH semble s'être stabilisée dans la plupart des régions, même si le taux d'incidence continue à augmenter en Europe de l'Est et en Asie centrale. La propagation du VIH a connu son apogée mondiale en 1996, avec 3,5 millions de nouvelles infections. En 2009, ce chiffre est passé à 2,6 millions, selon les estimations. L'Afrique subsaharienne reste la région la plus durement touchée, avec 69 pour cent de toutes les nouvelles infections en 2009. Selon les estimations, en 2009, 33,3 millions de personnes vivaient avec le VIH, dont 22,6 millions en Afrique subsaharienne. La proportion de femmes qui vivent avec le VIH est restée stable, à 50 pour cent dans le monde, même si elles sont plus touchées en Afrique subsaharienne (59 pour cent de toutes les personnes qui vivent avec le VIH) et dans les Caraïbes (53 pour cent).

Si certaines avancées ont été réalisées, les connaissances des jeunes (âgés de 15 à 24 ans) des moyens de protection restent à un niveau bas inacceptable dans la plupart des régions. En 2008, les jeunes représentaient 40 pour cent des nouvelles infections dans le monde.

Les disparités jouent également un rôle dans les avancées vers la réalisation des cibles 6A et 6B de l'OMD6. En Afrique subsaharienne, les connaissances en matière de VIH sont plus élevées chez les personnes riches et celles vivant dans des régions urbaines. Il existe également des disparités dans l'utilisation des préservatifs entre les hommes et les femmes et entre les riches et les pauvres. Dans les pays en développement, en moyenne, moins de 50 pour cent des jeunes hommes et moins d'un tiers des jeunes femmes ont utilisé des préservatifs lors de leurs derniers rapports sexuels à haut risque. En Afrique subsaharienne, les hommes âgés de 15 à 24 ans sont bien plus susceptibles d'utiliser des préservatifs que les

²⁰ Autres liens utiles: paludisme: le Plan mondial de lutte contre le paludisme (<http://www.rollbackmalaria.org/fr/index.php>), le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (<http://www.theglobalfund.org/fr/>), ONUSIDA (<http://www.unaids.org/fr/resources/policies/>), ILO/AIDS (<http://www.ilo.org/aids/lang-fr/index.htm>); World AIDS Campaign (<http://www.worldaidscampaign.org/en/Constituencies/Labour/Labour-Advocacy-Toolkit>, en anglais).

femmes du même âge. Pour les deux sexes, l'utilisation des préservatifs est bien plus importante chez les riches et les personnes vivant dans des régions urbaines.

En 2008, selon les estimations, 17,5 millions d'enfants avaient perdu au moins un de leurs parents à cause du sida, dont 14,1 millions en Afrique subsaharienne. Ces enfants sont victimes de discrimination et de stigmatisation et n'ont peut-être pas accès à des services fondamentaux comme l'éducation ou même la possibilité de jouer.

Concernant la réalisation de la cible d'un **accès universel aux traitements**, le taux d'infections au VIH continue à être plus élevé que l'extension du traitement. Pour deux personnes qui commencent un traitement chaque année, cinq personnes sont nouvellement infectées par le VIH. Par exemple, plus de 90 pour cent des 2,1 millions d'enfants vivant avec le VIH ont été infectés par voie utérine, lors de l'accouchement ou par l'allaitement.

Toutefois, les personnes qui vivent avec le VIH sont plus nombreuses que jamais. Cela est dû en grande partie à un accès plus grand aux thérapies antirétrovirales, qui a permis de réduire le nombre de décès liés au sida. Près de la moitié des personnes (47 pour cent) qui peuvent prétendre à une thérapie antirétrovirale reçoivent aujourd'hui le traitement si nécessaire. Quelque 6,6 millions de personnes, des 14,2 millions de personnes éligibles dans les pays à revenu faible et moyen, recevaient un traitement à la fin 2010. En 2010, 48 pour cent des femmes enceintes vivant avec le VIH ont bénéficié de régimes efficaces de prévention de nouvelles infections au VIH chez les enfants. Il faut donc de toute urgence intensifier la prévention et fournir un accès universel au traitement.

Concernant **l'incidence du paludisme et d'autres grandes maladies**, la moitié de la population mondiale est exposée au risque de paludisme. Selon les estimations, en 2008, des 243 millions de cas de paludisme, près de 863 000 se sont soldés par un décès, dont 89 pour cent en Afrique. Partant, la lutte contre le paludisme est essentielle pour atteindre l'OMD6 et les autres OMD. L'aspect positif est que l'on observe une augmentation de l'utilisation des moustiquaires imprégnées d'insecticide. Toutefois, la pauvreté continue à limiter l'utilisation de ces moustiquaires. Partant, les enfants issus de ménage pauvres et ceux vivant dans les régions rurales ont moins de probabilités de recevoir un traitement pour le paludisme.

Les cas de tuberculose diminuent lentement. L'incidence a connu son taux le plus haut en 2004, avec un pic de 143 cas pour 100 000 habitants. Depuis, elle a diminué pour atteindre 139 cas pour 100 000 habitants en 2008. La prévalence de la tuberculose diminue dans toutes les régions à l'exception des pays de la CEI, en Asie et en Afrique subsaharienne. La tuberculose reste toutefois deuxième dans la liste des maladies meurtrières, après le VIH.

Les syndicats et l'OMD6

Les commentaires ci-dessus sur les OMD liés à la santé d'appliquent également à l'OMD6. Une politique complète qui englobe une protection sociale adéquate, une politique efficace de santé et de sécurité au travail et un travail décent pour tous les travailleurs est nécessaire à la réalisation de l'OMD6. Un domaine où les syndicats agissent beaucoup par rapport à l'OMD6 concernant la lutte contre la pandémie du VIH et du sida.

En plus d'un lourd tribut en vies humaines, l'épidémie mondiale de VIH réduit la fourniture de main d'œuvre et mine les droits et les moyens de subsistance de millions d'hommes et de femmes qui travaillent, et de ceux qui en dépendent. La perte de compétences et d'expérience dans la main d'œuvre réduit la productivité et diminue la capacité des économies nationales de fournir des produits et services de manière durable. Le monde du travail offre donc un point d'entrée précieux pour atteindre les hommes et les femmes qui travaillent, dans l'environnement où ils passent une grande partie de leur vie: le lieu de travail. Le développement et la mise en œuvre de politiques et programmes sur le VIH et le sida sur le

lieu de travail facilitent l'accès à des services de prévention, de traitement, de soins et d'assistance pour les travailleurs et leurs familles, tout en permettant d'atteindre également la communauté plus large.

Les syndicats ont donc insisté sur l'importance de souligner le rôle crucial du lieu de travail pour la prévention et le traitement. Les syndicats s'inquiètent également vivement du fait que le VIH a servi à renforcer d'autres sources d'inconvénients, d'inégalité et de discrimination dans la société. Les syndicats ont également souligné que le combat contre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies ne devrait pas devenir une autre victime de la crise économique actuelle. Les syndicats ont donc lancé un appel en faveur de, entre autres:

- une action ferme pour protéger les personnes infectées par le VIH et le sida de toutes les formes de discrimination;
- le respect de la vie privée et de la confidentialité dans les programmes et mesures liés au VIH et au sida afin de garantir que la surveillance du VIH et du sida sur le lieu de travail ne compromette pas les données à caractère personnel des travailleurs ni les droits de ces derniers à la vie privée et la confidentialité;
- des programmes sur le VIH et le sida sur le lieu de travail et à l'échelle nationale à concevoir et mettre en œuvre en collaboration avec les travailleurs et leurs représentants;
- des programmes continus de sensibilisation du public pour réduire tous les comportements à haut risque;
- le respect par tous les gouvernements de leurs engagements de fournir des ressources pour atteindre l'OMD6;
- la mise en place de systèmes publics efficaces et accessibles à tous de soins de santé dans tous les pays, qui reconnaît que l'accès équitable et universel aux soins de santé, et en particulier aux médicaments pour le VIH, est un droit de l'homme.

Action syndicale

Afin de poursuivre ces objectifs et d'atteindre l'OMD6, les syndicats participent à plusieurs actions qui vont de la sensibilisation à la lutte contre la stigmatisation liée au VIH et au sida. Les réalisations des syndicats sont notamment les suivantes:

- dans de nombreux pays, les délégués syndicaux ont reçu une formation de formateur et de pair éducateur en matière de VIH et de sida; les travailleurs et leurs familles ont été mobilisés pour accéder aux services de CDV (conseils et dépistage volontaires) et apporter des soins et une aide aux personnes infectées;
- des politiques sur le lieu de travail, y compris des politiques intégrant le VIH et le sida dans des accords de négociation collective, ont été développées à l'échelle nationale;
- des campagnes annuelles au cours du Forum social mondial, de la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail (28 avril), de la Fête du travail (1er mai) et de la Journée mondiale du sida (1er décembre) ont permis aux travailleurs de faire pression sur les employeurs et les gouvernements pour accéder à des traitements et ont contribué à mobiliser les travailleurs à accéder aux services de CDV;

- des comités bipartites sur le VIH et le sida ont été instaurés dans de nombreux lieux de travail;
- de nombreux travailleurs participent aujourd'hui aux soins des personnes vivant avec le VIH et le sida, que ce soit via des programmes sur le lieu de travail ou dans le cadre de soins à domicile;
- les syndicats ont travaillé pour augmenter l'accès à la thérapie antirétrovirale et aux services de CDV dans de nombreux pays.

Vous trouverez ci-après quelques études de cas nationales des actions syndicales pour atteindre l'OMD6²¹.

UGANDA

Les affiliés de l'ATGWU (Amalgamated Transport and General Workers' Union) et de l'ITF au Burundi, au Kenya, en République démocratique du Congo et en Tanzanie financent deux projets pour les chauffeurs sur longue distance le long du corridor Nord. Ils ont mis en place des centres de ressources aux points de passage frontaliers et des «salles de connaissance» le long du corridor. Les chauffeurs se voient offrir un test de dépistage du VIH et un traitement pour les IST, le paludisme et la tuberculose; ceux qui sont séropositifs reçoivent un traitement pour les infections opportunistes et une thérapie antirétrovirale. Les centres proposent également des activités ludoéducatives, où les chauffeurs et les membres de la communauté locale peuvent utiliser l'internet, jouer au billard, regarder des films et écouter des orateurs en rapport avec le VIH et le sida.

GUYANE

Le CCWU (Clerical and Commercial Workers' Union) a réalisé une étude de dix sociétés pour déterminer l'étendue du comportement de prise de risque, les attitudes à l'égard des collègues séropositifs et l'existence de politiques de VIH/sida sur le lieu de travail. En collaboration avec les employeurs, il encourage le conseil et le dépistage volontaire (CDV), et lors de la Journée mondiale du sida et de la Fête du travail, il organise des discussions sur le VIH et le sexe, insistant sur le problème de la stigmatisation et de la discrimination. Il a mis en place un réseau de pairs éducateurs, qui reçoivent une formation, un suivi et des cours de recyclage, ainsi qu'un lien en ligne entre les éducateurs et l'équipe de formation.

INDE

L'AIRF (All India Railwaymen's Federation) et la NFIR (National Federation of Indian Railwaymen) se sont associées pour développer un programme commun sur le VIH et le sida, dont les activités englobaient des rassemblements, des expositions, des pièces de théâtre de rue et des spectacles culturels. Lors de la Journée internationale de la femme, l'AIRF organise une campagne d'information publique sur le VIH et le sida, avec des manifestations sportives dans les gares ferroviaires ou à proximité. Elle insiste particulièrement sur le dépistage volontaire du VIH et d'autres IST. Un syndicat affilié à l'AIRF a organisé une campagne motocycliste composée de 25 activités, parcourant 1500 km et s'arrêtant à chaque gare

²¹ Agenda. Combattre le VIH/SIDA dans les transports, Fédération internationale des ouvriers du transport, numéro 5, 2011, pp. 1-12. Pour plus d'études de cas et de meilleures pratiques, voir: Portée mondiale: comment s'organise la riposte des syndicats au SIDA - Études de cas de l'action des syndicats, Collection Meilleures Pratiques de l'ONUSIDA, Genève, 2006.



© OIT/Lord

ferroviaire, dans chaque village et dans chaque ville sur son passage pour diffuser des informations sur le VIH et le sida et réduire la stigmatisation.

ARGENTINE

Le CJOMN (Centro de Jefes y Oficiales Maquinistas Navales) organise conjointement des séminaires sur le VIH et le sida à l'hôpital Muñiz. Les professionnels de la santé qui travaillent à l'hôpital organisent des séances d'information en fonction des besoins des marins. Une autre collaboration avec l'école navale nationale signifie que le VIH et le sida seront intégrés à son programme de cours, veillant à ce que les marins aient des connaissances de base du sujet et puissent travailler en tant que pairs éducateurs à bord des bateaux. Le syndicat a également produit trois documentaires sur les risques sanitaires et le VIH et le sida pour les travailleurs du secteur des transports qui sont transmis aux membres et sont disponibles sur le site web du syndicat.

UKRAINE

Le TURWTCU (Trade Union of Railway Workers and Transport Constructors of Ukraine), en collaboration avec l'organisation non gouvernementale Labour, Health and Social Initiatives, a développé un projet à l'intention des jeunes travailleurs. Il se concentre sur trois villes de la région la plus industrialisée d'Ukraine, qui a un taux d'incidence du VIH et de la TB élevé. En collaboration avec son conseil de la jeunesse, le syndicat organise une formation spéciale de prévention à l'intention de ceux qui travaillent avec le public, comme les chauffeurs et les conducteurs de locomotive. Il s'agit du premier programme de prévention du VIH et du sida et de la TB combinés sur le lieu de travail, de sorte que des manuels, des directives et des meilleures pratiques sont en cours d'élaboration et pourront être utilisés par d'autres syndicats. Il y a également eu une campagne intensive d'information publique, avec des affiches dans les trains et les gares et la distribution aux passagers d'un millions de dépliants sur le VIH et le sida et la TB.

Quelques instruments internationaux pertinents:

- Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH et le sida et le monde du travail, 2001
- Recommandation 200 concernant le VIH et le sida et le monde du travail, 2010
- Convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958
- Convention du travail maritime, 2006
- Convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
- Convention (n° 149) sur le personnel infirmier, 1977
- Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952
- Convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947
- Convention (n° 158) sur le licenciement, 1982
- Convention (n° 159) sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées, 1983
- Convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985

Le saviez-vous?

- Toutes les 30 secondes, un enfant meurt du paludisme.
- Chaque jour, près de 7 500 personnes sont infectées par le VIH et quelque 5 500 personnes meurent de causes liées au sida.

Objectif du Millénaire pour le développement 7:

Assurer un environnement durable

Cible 7A - Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales

- Indicateurs 7.1: Proportion de zones forestières
- Indicateurs 7.2: Émissions de CO2 (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat)
- Indicateurs 7.3: Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone
- Indicateurs 7.4: Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains
- Indicateurs 7.5: Proportion de ressources d'eau totales utilisées

Cible 7B - Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte

- Indicateurs 7.6: Proportion de zones terrestres et marines protégées
- Indicateurs 7.7: Proportion d'espèces menacées d'extinction

Cible 7C - Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base

- Indicateurs 7.8: Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée
- Indicateurs 7.9: Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées

Cible 7D - Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis

- Indicateurs 7.10: Proportion de citoyens vivant dans des taudis

État d'avancement

La prise de conscience des pays a incontestablement augmenté en termes d'intégration des principes de développement durable dans les politiques nationales, ce qui s'est traduit par certaines avancées modestes. Par exemple, le taux de déboisement montre des signes de ralentissement, même s'il reste alarmant. Au plan mondial, au cours de la dernière décennie, quelque 13 millions d'hectares de forêt ont été convertis à d'autres usages ou ont été perdus à



© OIT/Crozet

cause de catastrophes naturelles chaque année, par rapport à 11 millions d'hectares par an dans les années 90. Malgré une prise de conscience accrue du problème dans les pays, elle ne s'accompagne pas encore d'une action décisive. En 2007, les émissions mondiales de dioxyde de carbone ont recommencé à augmenter, atteignant 30 milliards de tonnes, soit une augmentation de 35 pour cent par rapport au niveau de 1990. En 2007, les émissions par habitant dans les pays développés étaient d'environ 12 tonnes métriques de dioxyde de carbone par personne et par an, contre 3 tonnes dans les pays en développement et 0,9 tonne en Afrique subsaharienne.

Le monde n'a pas atteint l'objectif de 2010 en matière de conservation de la biodiversité. Malgré certaines réussites, la perte de biodiversité se poursuit. Près de 17 000 espèces de plantes et d'animaux sont menacés d'extinction. Les principaux habitats des espèces menacées ne sont pas correctement protégés et partant, de plus en plus d'espèces sont menacées d'extinction. Même si la surexploitation des pêcheries mondiales s'est stabilisée, il subsiste des défis de taille. Si les tendances actuelles ne sont pas inversées, la perte d'espèces se poursuivra, avec des changements dramatiques dans l'écosystème mondial.

S'il poursuit sur la voie actuelle, le monde atteindra et dépassera même la cible de l'OMD relative à l'eau potable. Toutefois, même si la cible relative à l'eau est atteinte, certains problèmes subsistent. Plus d'une personne sur dix n'aura peut-être toujours pas accès à l'eau potable en 2015. La pollution reste un grave problème et la qualité de l'eau pose des défis de taille. Les régions rurales dans toutes les régions en développement sont également désavantagées. Concernant l'assainissement, toutefois, la moitié de la population des régions en développement est privée de services d'assainissement. Au taux de progrès actuel, le monde n'atteindra pas la cible de réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès à des services d'assainissement de base. Selon les estimations, 2,6 milliards de personnes dans le monde n'utilisaient aucune forme d'assainissement amélioré en 2008. Enfin, le taux d'amélioration des taudis ne parvient pas à suivre le rythme de l'augmentation du nombre de pauvres dans les villes.

Les syndicats et l'OMD7

Pour les syndicats, les nombreuses crises auxquelles le monde est confronté - climatique, financière, énergétique, alimentaire, de l'emploi - trouvent toutes leur origine dans un modèle de développement socialement injuste, écologiquement non viable et économiquement inefficace. Le modèle de développement actuel de capitalisme déréglementé est écologiquement destructeur et non viable. Les syndicats demandent donc un nouveau modèle de développement qui soit durable par une transition juste où le progrès social, la protection de l'environnement et les besoins économiques sont assurés. Les syndicats reconnaissent l'énorme potentiel de création d'emplois verts décents par le biais d'un processus de transition juste qui crée de nouvelles opportunités d'emplois verts, rend les emplois existants plus verts, anticipe les pertes potentielles d'activité économique dans certains secteurs et protègent les plus vulnérables. Les syndicats ont donc demandé aux gouvernements, entre autres, de:

- signer un accord international contraignant sur le changement climatique et un cadre politique de transition juste visant à réduire les gaz à effet de serre et la dépendance à l'égard des combustibles fossiles tout en augmentant les moyens de subsistance des personnes;
- respecter la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et participer pleinement à la lutte contre le changement climatique en réduisant fortement leurs émissions de gaz à effet de serre;
- veiller à ce que puissent être débloqués les 85 milliards de dollars annuels de fonds publics entre 2003 et 2017 que les Nations unies considèrent nécessaires pour une adaptation adéquate des pays en développement;
- créer une taxe sur les transactions financières pour lutter contre la spéculation sur les marchés financiers et collecter les ressources nécessaires à la lutte contre la pauvreté et à la promotion du développement durable, ainsi que pour financer les stratégies d'atténuation et d'adaptation pour s'attaquer au changement climatique;
- atteindre l'objectif mondial d'augmenter d'au moins 50 pour cent les emplois verts et décents d'ici 2015;
- s'engager à mettre en œuvre l'initiative sur la protection sociale minimale universelle d'ici à 2020;
- reconnaître le rôle que peuvent jouer le dialogue social et la négociation collective dans le développement durable.

Syndicats pour le développement durable

Pour atteindre l'OMD7, les syndicats participent à des débats sur différents aspects du développement durable - la création d'emplois verts et la garantie qu'ils soient décents, les défis du changement climatique, la pauvreté, l'épuisement des ressources, la gestion des déchets, etc. Les syndicats participent également à différentes actions en faveur du développement durable²², qui vont de la sensibilisation et de la formation au développement de politiques, en passant par la pression sur les gouvernements concernant des questions de

²² Pour de plus amples informations, voir le site web de l'ACTRAV sur l'environnement et le changement climatique (http://www.ilo.org/actrav/areas/WCMS_DOC_ATR_ARE_ENV_FR/lang--fr/index.htm) et le site web de la Fondation internationale pour le travail et le développement durable - SustainLabour (<http://www.sustainlabour.org>, en anglais).

développement durable au niveau national et dans des forums internationaux et par la création de réseaux locaux et internationaux.

Après l'Assemblée syndicale sur l'emploi et l'environnement de 2006, le mouvement syndical international a lancé l'«initiative Emplois verts» en partenariat avec l'Organisation internationale du travail (OIT), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et l'Organisation internationale des employeurs (OIE). Le mouvement syndical participe également à l'«initiative Économie verte» lancée par le PNUE. Tout cela découle de la ferme conviction que les travailleurs peuvent jouer un rôle fondamental dans les efforts visant à construire un monde durable. De nombreux syndicats se penchent sur les liens plus vastes entre le lieu de travail, la protection de l'environnement et le développement économique et social durable. Les syndicats apportent à cet égard une grande expérience pertinente de négociation avec les gouvernements et les employeurs à tous les niveaux, ainsi que des connaissances en matière de droits de l'homme, de développement de politiques sociales et économiques, de questions liées au genre et à l'égalité, de la sécurité et de la santé au travail, etc.

En conséquence, de nouvelles pratiques sont en cours d'élaboration et bénéficient des contributions des travailleurs de toutes les générations et à tous les niveaux. Par exemple, les syndicats:

- lancent une négociation collective sur des questions liées à l'environnement et intègrent les clauses environnementales aux accords de négociation existants;
- mettent en place des représentants syndicaux en matière d'environnement pour promouvoir des initiatives et des pratiques écologiquement durables sur le lieu de travail et aux niveaux national et international.

À l'échelle du lieu de travail, cela a conduit à des actions concrètes, telles que:

- l'obtention de la certification de recyclage sur le lieu de travail;
- la réduction de l'utilisation de papier;
- des politiques et habitudes de covoiturage;
- des comités verts de formation pour proposer de nouvelles méthodes de fonctionnement aux employés et aux employeurs;
- l'adoption de politiques vertes et le changement des pratiques de gaspillage.

Aux niveaux local et régional, les syndicats ont introduit des pratiques d'achat communes en collaboration avec d'autres organisations et ils ont organisé des activités de formation et de renforcement des capacités pour leurs membres. Vous trouverez ci-après des exemples nationaux de ce que font les syndicats pour atteindre l'OMD7.

AFRIQUE DU SUD²³

En novembre 2011, les partenaires sociaux et le gouvernement d'Afrique du sud ont signé un accord sur l'économie verte au parlement au Cap, qui engage les signataires dans un partenariat pour créer et développer l'économie verte. L'accord, l'un des partenariats sociaux les plus complets du monde sur l'économie verte, est survenu suite à des discussions dans le cadre de la Nouvelle voie de croissance. Il a été signé par les représentants d'organisations professionnelles, de syndicats, d'organisations communautaires et par plusieurs membres du cabinet. Les trois fédérations du travail qui, ensemble, compte plus de deux millions de

²³ All Africa.com (<http://allafrica.com/stories/201111170922.html>, en anglais).

membres [Congress of South African Trade Unions (Cosatu), Federation of Unions of South Africa (Fedusa) et National Council of Trade Unions (Nactu)] étaient représentées. L'accord fait partie d'un plan ambitieux visant à passer à une économie à plus faible émission de carbone tout en augmentant les emplois et le développement industriel, et il contient des engagements dans douze domaines, qui vont de l'installation de chauffe-eau solaires à l'augmentation des investissements dans des activités industrielles vertes en passant par la promotion d'aptitudes vertes au niveau technique. L'accord contient des engagements de chaque partie, ainsi qu'un mécanisme de suivi et d'évaluation pour garantir que les objectifs de l'accord sont atteints.

ESPAGNE²⁴

Afin de relever le défi que pose la problématique du changement climatique, des tables rondes sur le dialogue social ont été organisées en Espagne. Afin de satisfaire et de garantir la compatibilité des objectifs de réduction des émissions avec ceux de la cohésion sociale et du développement économique, des tables rondes sur le dialogue social ont été créées: une table ronde centrale, et 7 tables rondes sectorielles - une pour chaque secteur dont les émissions sont intensives et doivent être réduites selon les normes européennes en vigueur. Il s'agit d'un espace de participation, dans lequel le secteur administratif et les organisations syndicales et patronales ont la possibilité d'analyser les conséquences sociales et économiques de la mise en œuvre des mesures qui découlent de l'application du Protocole de Kyoto, en se concentrant en particulier sur son impact sur la compétitivité, l'emploi et la cohésion sociale. Un an plus tard, en 2007, une table ronde sur le secteur des émissions diffuses a été rajoutée: bien que cela ne fasse pas partie des objectifs de Kyoto, ces émissions représentent un pourcentage croissant des émissions de gaz à effet de serre. Les participants aux tables rondes ont estimé que cette approche était un instrument extrêmement utile pour échanger des informations, partager des inquiétudes et des demandes et suivre l'évolution de chaque secteur. En plus de contribuer à la création de connaissances et de confiance mutuelle entre les parties, elles constituent un élément de motivation dans la lutte contre le changement climatique pour certains d'entre eux, en particulier pour les organisations syndicales.

Quelques instruments internationaux pertinents:

- Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981
- Convention (n° 174) sur la prévention des accidents industriels majeurs, 1993
- Convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
- Convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989
- Convention (n° 94) sur les clauses de travail (contrats publics), 1949
- Convention (n° 147) sur la marine marchande (normes minima), 1976
- Convention du travail maritime, 2006
- Tous les autres instruments pertinents de l'OIT concernant la sécurité et la santé dans plusieurs secteurs, y compris l'extraction minière et l'agriculture, et les normes couvrant les risques comme le benzène, la pollution atmosphérique, le bruit, les vibrations et l'amiante

²⁴ BIT, Impact du changement climatique sur l'emploi: gestion des transitions via le dialogue social. Étude de cas sur les tables rondes sur le dialogue social en Espagne en vue de satisfaire les objectifs du protocole de Kyoto, BIT, Genève, 2010.

- Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, 1978

Le saviez-vous?

- Selon les estimations, 250 millions de personnes ont déjà été touchées par la désertification et près d'un milliard supplémentaire sont à risque.
- Au niveau mondial 330 millions de personnes, soit plus que l'ensemble de la population des États-Unis, sont de plus en plus déplacées du fait de l'exposition aux inondations dans des zones côtières, des plaines inondables de fleuves et des petits États insulaires.

Objectif du Millénaire pour le développement 8:

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Cible 8A - Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire

- Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international.

Cible 8B - Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés

- Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

Cible 8C - Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale).

Cible 8D - Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme.

- Indicateurs pour les cibles 8A, 8B, 8C et 8D:
- Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petites États insulaires en développement.

Aide publique au développement (APD)

- Indicateur 8.1: Montant net de l'ADP totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE)
- Indicateur 8.2: Proportion de l'ADP bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)

- Indicateur 8.3: Proportion de l'ADP bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée
- Indicateur 8.4: ADP reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut
- Indicateur 8.5: ADP reçue par les petits États insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut

Accès aux marchés

- Indicateur 8.6: Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits
- Indicateur 8.7: Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement
- Indicateur 8.8: Estimation des subventions aux produits agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut
- Indicateur 8.9: Proportion de l'ADP allouée au renforcement des capacités commerciales

Viabilité de la dette

- Indicateur 8.10: Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)
- Indicateur 8.11: Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)
- Indicateur 8.12: Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services

Cible 8E - En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement

- Indicateur 8.13: Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement

Cible 8F - En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous

- Indicateur 8.14: Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants
- Indicateur 8.15: Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants
- Indicateur 8.16: Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants

État d'avancement

En 2005, au sommet du G8 (groupe des huit pays les plus industrialisés) à Gleneagles en 2005 et lors du sommet mondial des Nations unies en 2005, les donateurs s'étaient engagés à accroître leur aide aux pays en développement. Par exemple, les engagements pris à Gleneagles, ajoutés ceux à d'autres donateurs, impliquaient de doubler l'aide publique au développement (APD) pour l'Afrique d'ici à 2010.

Cependant, les décaissements réels n'ont pas été à la hauteur des engagements. En 2010, les décaissements nets de l'aide se montaient à 128,7 milliards de dollars, soit 0,32 pour



© OT/K Cassidy

cent du revenu national cumulé des pays développés. L'écart entre les engagements et les décaissements a été le plus grand pour l'Afrique. L'APD pour l'Afrique n'a augmenté que de 3 pour cent en termes réels. Selon des estimations préliminaires, l'Afrique ne recevra que 11 milliards de dollars sur les 25 envisagés à Gleneagles.

Seuls cinq pays, à savoir le Danemark, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède ont atteint ou dépassé la cible de 0,7 pour cent du revenu national brut (RNB) fixée par les Nations unies pour l'APD. Toutefois, vu que la crise économique se prolonge, on craint réellement que l'APD devienne incertaine pour les années à venir. Une enquête récente de l'OCDE montre que la plupart des donateurs ont l'intention d'accroître leur aide au cours des trois prochaines années, quoique à une allure nettement réduite. L'aide va augmenter de 2 pour cent par an de 2011 à 2013, contre une moyenne de 8 pour cent par an au cours des trois dernières années. L'aide à l'Afrique devrait augmenter de 1 pour cent à peine en termes réels, contre une moyenne de 13 pour cent au cours des trois dernières années. Tout cela risque de compromettre la réalisation des OMD car les gouvernements tentent d'utiliser la crise actuelle comme excuse pour réduire l'APD.

Les syndicats et l'OMD8

Les syndicats soutiennent l'OMD8 comme un moteur important pour atteindre tous les autres objectifs. Il cherche à fournir un mécanisme permettant de rassembler les donateurs et les pays partenaires pour garantir un cadre politique cohérent d'aide au développement. Les syndicats ont affirmé que l'OMD8 devrait être promu comme un mécanisme de responsabilité où les syndicats et d'autres acteurs peuvent obtenir l'appui des gouvernements au dialogue afin qu'ils tiennent les engagements pris dans les pays donateurs et les pays bénéficiaires.

Les syndicats ont toutefois souligné que l'APD doit encourager un nouveau modèle de développement car le modèle actuel n'a pas réussi à assurer un progrès social et une croissance inclusive durable. Les syndicats ont donc demandé un paradigme de développement axé sur le travail décent, la distribution des revenus, l'investissement dans les

personnes et la durabilité. Cela implique de mettre un terme à la tendance à la privatisation des services publics, qui a privé des millions de personnes de leurs droits de l'homme fondamentaux. L'accès universel à des services publics de qualité contribue à réduire la pauvreté et à la réalisation des OMD. Cela requiert également un système commercial équitable qui encourage le développement dans les pays pauvres et le respect des droits fondamentaux des travailleurs dans le monde. Pour atteindre l'OMD8, les syndicats ont donc demandé aux gouvernements de:

- respecter l'engagement pris aux Nations unies d'allouer 0,7 pour cent de leur revenu national brut à l'aide au développement international;
- tenir les promesses faites aux pays en développement en termes d'allègement de la dette et d'aide au développement;
- mobiliser les ressources pour le développement par des régimes de taxation progressive, des systèmes solides de recouvrement de taxes, la recherche de solutions aux problèmes de fuite de capitaux, de prix de transfert (dans les multinationales), d'évasion fiscale et de paradis fiscaux;
- collecter des fonds internationaux supplémentaires par des systèmes comme la taxe sur les transactions financières internationales;
- promouvoir la cohérence des politiques au sein du système international d'agences et entre les donateurs bilatéraux et les gouvernements afin de promouvoir le progrès social et d'atteindre les OMD;
- travailler à la réforme du système économique et financier international pour l'axer sur l'équité, la croissance riche en emplois et le développement durable.

Dans le cadre des efforts qu'ils ont déployés pour atteindre les OMD, les syndicats ont créé leur propre réseau de solidarité²⁵ afin d'aider les syndicats des pays en développement dans leurs efforts de défense et de promotion les droits des travailleurs et de lutte en faveur de la justice sociale dans leurs pays respectifs.

Quelques instruments internationaux pertinents:

- Déclaration sur les buts et objectifs de l'Organisation internationale du travail (Déclaration de Philadelphie), 1944
- Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, 1998
- Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, 2008
- Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT, 2009

²⁵ Fonds de solidarité de la CSI (<http://www.ituc-csi.org/solidarity-fund.html?lang=fr>).

Objectifs du Millénaire pour le développement

Conclusions – 2015 et au-delà

L'approche de l'échéance de 2015 pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a conduit, d'une part, à une évaluation critique de l'approche des OMD et, d'autre part, à un débat sur le futur programme mondial de développement après 2015.

Le cadre des OMD a été critiqué pour la nature modeste de ses objectifs et cibles, par rapport aux besoins énormes dans le monde. Les cibles sont présentées sous forme de réduction du nombre de personnes qui souffrent de la faim ou qui vivent dans la pauvreté extrême, uniquement, de sorte que même si les cibles de l'OMD1 sont atteintes, il restera encore près de 900 millions de personnes qui vivent avec moins de 1,25 dollar par jour. C'est clairement inacceptable, et cela contraint la communauté internationale à participer à un dialogue sérieux sur un cadre et un pacte de développement efficaces au-delà des OMD et de 2015.

D'autres critiques signalent des difficultés dans l'évaluation monétaire de la pauvreté qui masque des problèmes critiques comme le caractère multidimensionnel de la pauvreté, l'accès aux services sociaux et l'équité. La mesure changeante du seuil mondial de pauvreté est également remise en question car elle est passée de 1 dollar par jour à 1,08 dollar puis à 1,25 dollar. Plusieurs autres signalent des problèmes méthodologiques dans ces évaluations qui sous-estiment l'étendue de la pauvreté. Les écarts entre la mesure de la pauvreté par rapport aux estimations de la faim ont également été qualifiés d'inquiétants dans certains cercles. Ainsi, les OMD ont été critiqués dans plusieurs cercles comme étant inadéquats par rapport au défi de l'éradication de la pauvreté et du développement humain.

Toutefois, les OMD ont dans le même temps été largement reconnus comme un formidable instrument de cohérence politique dans la communauté du développement international. Les objectifs ont conduit à un certain niveau d'alignement des politiques entre les agences internationales des Nations unies et les institutions financières internationales. Ils ont également encouragé l'alignement des politiques entre la communauté internationale des donateurs et les gouvernements bénéficiaires. En outre, ils ont donné naissance à une vaste mobilisation de la société civile en faveur des objectifs, même si de nombreux syndicats et organisations de la société civile auraient voulu un programme de développement plus ambitieux.

L'un des résultats positifs des OMD a été le «retour des pauvres» et de la politique de développement dans le programme international. La période 1980-2000 a été dominée par les politiques du «consensus de Washington», où le marché était considéré comme le principal acteur de développement. Cela a conduit à un fondamentalisme de marché, au retrait de l'État et à un accent sur la libéralisation du commerce. Le passage aux OMD a toutefois conduit à un retour de la pauvreté dans le programme international et a donc réitéré

la nécessité d'une politique de développement par rapport aux politiques d'ajustements structurels.

Il ne fait aucun doute que ces débats se poursuivront à mesure que s'approche l'échéance de 2015. Toutefois, à moins de 5 ans de l'échéance, le débat sur l'avenir des OMD est déjà ouvert. Clairement, vu les avancées inégales dans la réalisation des objectifs, la priorité est d'accélérer les progrès que font les pays. Toutefois, à mesure qu'approche l'échéance de 2015, les syndicats sont appelés à participer à différents forums pour déterminer le futur programme mondial de développement. Que les cibles actuelles des OMD soient simplement maintenues après 2015, que des cibles supplémentaires soient ajoutées aux actuelles cibles des OMD ou qu'un nouveau cadre soit développé après 2015, les syndicats doivent être prêts à participer au débat pour définir le futur pacte mondial sur le développement. Vous trouverez ci-après plusieurs questions que les syndicats pourraient examiner dans ces débats sur le futur programme mondial de développement:

Questions d'équité dans la réduction de la pauvreté

L'inégalité doit être abordée dans un nouveau paradigme de développement. L'inégalité au sein des pays et entre eux a augmenté partout. La croissance de la productivité a dépassé de loin la croissance des salaires. Cette baisse de la part des salaires a été l'une des causes principales de la crise mondiale actuelle et est un obstacle à une reprise rapide étant donné qu'elle a étouffé la demande globale dans les économies. Le fait que les fruits de la mondialisation soient inégalement répartis et que les résultats du développement soient largement inégaux signale une faille importante du développement mondial. En outre, étant donné que des sociétés plus justes ont tendance à connaître une croissance meilleure et plus rapide, l'équité est importante dans la réduction de la pauvreté. Des modèles de développement inégaux ralentissent les efforts d'éradication de la pauvreté. Les indicateurs d'équité doivent donc faire partie intégrante de toute nouvelle architecture de développement.

Le travail décent est un élément indispensable de la réduction de la pauvreté

Le travail décent doit également être abordé de manière importante à l'avenir. Lorsque les OMD ont été adoptés, les préoccupations en matière d'emploi figuraient à peine dans les cibles et les indicateurs, ce qui témoigne que l'emploi est uniquement considéré comme une retombée de la croissance économique et non comme un élément qui devrait être au cœur de la croissance et de la politique économique. Cela a ensuite été corrigé par l'ajout de la cible 1B à l'OMD1. Il est très important de placer l'emploi au cœur de tout nouveau pacte de développement. Le travail décent est source d'insertion sociale, donne un sentiment de dignité, apporte une sécurité de revenu, garantit une protection des vulnérabilités et assure la protection des droits. Une référence explicite à l'objectif du plein emploi, productif et librement choisi doit donc faire partie intégrante de tout programme de développement futur.

La qualité de la croissance économique est importante

La recherche d'un niveau élevé de croissance économique durable a dominé en grande partie les réflexions sur le développement au fil des ans. Toutefois, la question de la qualité de la croissance économique, qui permet de faire en sorte que la croissance puisse donner lieu à des résultats sociaux positifs, a fait l'objet de peu d'attention. Il est largement établi que la croissance économique est une condition préalable nécessaire mais insuffisante à la réduction de la pauvreté. Toutefois, la qualité de la croissance est ce qui détermine ses résultats sociaux. À cet égard, les questions liées au modèle de croissance, comme l'intensité de l'emploi et son ouverture, sont cruciales. Le lien entre la croissance, l'emploi et la

réduction de la pauvreté a été largement établi. Partant, plus le modèle de croissance est ouvert et riche en emploi, plus il peut réduire la pauvreté. Ces questions doivent être prises en considération dans un nouveau programme de développement.

Droits de l'homme et droits des travailleurs

L'un des principaux problèmes qu'a soulevé l'actuel processus des OMD a été l'absence de références explicites aux droits de l'homme. Si les différents objectifs sont étayés par les instruments de droits de l'homme, il faut envisager une référence explicite à un ensemble de droits dans un futur pacte de développement. Cet ensemble devrait naturellement inclure les droits fondamentaux au travail, à savoir les conventions de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (n° 87), sur le droit d'organisation et de négociation collective (n° 98), sur le travail forcé (n° 29), sur l'abolition du travail forcé (n° 105), sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (n° 138), sur les pires formes de travail des enfants (n° 182), sur l'égalité de rémunération (n° 100) et concernant la discrimination (emploi et profession) (n° 111). La ratification et la mise en œuvre universelles de ces instruments doit être un objectif explicite de tout nouveau pacte de développement.

Vers une protection sociale minimale universelle

La protection sociale est à la fois un droit de l'homme fondamental et un bien public. Pourtant, plus de 75 pour cent de la population mondiale ne bénéficie pas encore d'une protection sociale efficace. Quatre personnes sur cinq de la population en âge de travailler n'ont pas accès à une protection sociale adéquate. On sait que la protection sociale non seulement sert d'amortisseur en temps de crise, mais qu'elle est aussi un élément essentiel pour stimuler la demande globale et qu'elle sert donc à réduire la pauvreté. En outre, elle est un mécanisme utile pour garantir que les pays connaissent une croissance équitable et dans un climat de solidarité et de cohésion sociale. C'est pourquoi il importe d'inclure l'accès universel à la protection sociale dans tout nouveau cadre de développement. À ce sujet, la mise en place d'une protection sociale minimale dans tous les pays, qui augmente au niveau horizontal et vertical dans tous les secteurs économiques au fil du temps, revêt la plus grande importance. À l'heure actuelle, les travaux du BIT indiquent que même les pays les plus pauvres peuvent se permettre une protection sociale minimale universelle et que cette dernière pourrait donc être une exigence minimale dans tout nouveau pacte de développement.

Services publics de qualité pour tous

L'un des éléments qui limitent les progrès dans la lutte contre la pauvreté extrême dans certains pays est que cela ne conduit pas à un meilleur accès aux services publics. En fait, suite à la crise économique actuelle, la tendance est plutôt à la réduction des dépenses dans le secteur public et, partant, l'accès à des services publics de qualité se dégrade. Pourtant, des services publics de qualité accessibles à tous sont essentiels, non seulement pour garantir une bonne qualité de vie aux citoyens mais également pour créer des sociétés plus équitables et prospères.

Gouvernance mondiale et cohérence des politiques

La récente crise financière internationale a souligné la nécessité de grandes réformes structurelles dans la gouvernance mondiale, en particulier dans le système financier international. La crise a eu un impact négatif dramatique sur les niveaux de pauvreté. Pourtant, ceux qui paient le prix fort du ralentissement économique ne sont pas responsables de la crise. En outre, bien qu'une plus grande attention soit accordée aux résultats de

pauvreté dans le travail des institutions financières internationales, leurs politiques continuent à faire l'objet de critiques. Par exemple, les politiques macroéconomiques qu'elles défendent continuent à être centrées sur les cibles d'inflation, le fondamentalisme de marché et la discipline fiscale - mettant sur la touche d'autres questions importantes comme la création d'emplois ou la réduction de la pauvreté. Dans ce contexte, il conviendrait que les institutions internationales abordent des objectifs spécifiques et des points de référence dans un nouveau pacte de développement. Il pourrait s'agir d'objectifs visant la réforme du système financier international, d'objectifs liés à la structure et au fonctionnement des institutions financières internationales afin qu'elles deviennent plus démocratiques et doivent rendre davantage de comptes, ainsi que de réformes pour promouvoir la cohérence des politiques entre agences intergouvernementales, en particulier concernant le cadre normatif des instruments de l'OIT et des Nations unies concernant les droits de l'homme et les droits des travailleurs.

Observations finales

Le mandat du mouvement syndical international souligne la nécessité de transformer les structures sociales, économiques et politiques qui empêchent de parvenir à un monde sans pauvreté. Les syndicats ont pour mission de promouvoir la justice sociale, la démocratie, l'égalité et le développement humain durable. Cet effort requiert une action internationale coordonnée et une action nationale quotidienne. Par tous ces efforts, les syndicalistes contribuent à la réalisation des OMD.

